

07/10

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

Présents :

Côme AGOSTINI, Giulia AURRAND-LIONS, Richard BALME, Catherine BLANC, Simon CORDONNIER, Pascale EISENBERGER, Mathieu FERRY, Yannig GOURMELON, Theo GUERET, Jean-François HUCHET, Samuel KHALIFA, Julie de LA SABLIERE, Violette KLUR, Marc LAZAR, Jeanne LAZARUS, Emmanuel LAZEGA, Marie-Christine LEPETIT, Arthur MOINET, Lina PIZZI, Karoline POSTEL-VINAY, Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE,

Absents ou excusés :

Anne BISAGNI-FAURE (procuration à Jeanne LAZARUS), Olivier DUHAMEL (procuration à Jeanne LAZARUS), Marie-Christine LEMARDELEY, Vincent MORANDI (procuration à Simon CORDONNIER), Marie RASSAT (procuration à Catherine BLANC), François-Joseph RUGGIU (procuration à Richard BALME), Naouri SAOUABI, Marion STERN (procuration à Théo GUERET).

Assistaient à la séance :

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage t
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice adjointe de la formation
Bénédicte DURAND	Directrice de la formation
Michel GARDETTE	Directeur délégué
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Léonard GOURINAT	Directeur des affaires juridiques, des achats et des marchés
Carole JOURDAN	Directrice du pôle académique
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Mark MALONEY	Directeur exécutif de PSIA
Frédéric MION	Directeur de l'Institut d'études politiques de Paris
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement

*

* *

I. Point d'information sur la rentrée 2020-2021	2
II. Désignation de deux personnalités qualifiées membres du Conseil de l'Institut	11
III. Proposition de changement d'intitulé et refondation du Master « International Public Management » (PSIA)	12
IV. Adoption de la charte de déontologie	15
V. Validation de la mise en place du « forfait mobilités durables » pour les personnels relevant de l'IEP de Paris	23
VI. Échange d'informations sur des questions diverses	24

**CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020**

La séance est ouverte à 9 h 03 par Jeanne LAZARUS.

Jeanne LAZARUS

Bonjour à toutes et à tous, je suis ravie de vous retrouver après cette pause estivale pour une rentrée qui s'annonce compliquée et assez turbulente. Les mandats des élus qui devaient s'achever au printemps dernier ont été prolongés : le dernier Conseil des élus dont le mandat s'achève sera le 13 octobre prochain. Je vous rappelle aussi quelques règles de fonctionnement de ces Conseils en visio :

- merci de bien vouloir fermer vos micros quand vous ne prenez pas la parole, pour éviter tout bruit inattendu ;
- pour demander la parole, nous utilisons l'onglet « converser » ;
- Cet onglet « converser », merci aussi de ne l'utiliser que pour demander la parole, et d'éviter de l'utiliser pour faire des commentaires qui ne seraient pas enregistrés au procès-verbal.

Voilà, je crois que ce sont les règles classiques.

Avant de démarrer, je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à deux nouveaux membres, qui sont deux élus étudiants qui remplacent deux élus diplômés en juin dernier. Il s'agit Violette KLUR, qui remplace Ulysse BICAL, et Giulia AURRAND-LIONS qui remplace Lucie KRAEPIEL. Bienvenue à toutes les deux.

Nous allons démarrer avec un point sur la rentrée et sur ce qu'il se passe dans les campus de Sciences Po aujourd'hui.

I. POINT D'INFORMATION SUR LA RENTRÉE 2020-2021

Frédéric MION

Merci, Madame la Présidente. Quelques mots très brefs en effet pour indiquer ce que chacun et chacune autour de cette table virtuelle de réunion sait bien, c'est-à-dire que, comme vous l'avez précédemment indiqué, Madame la Présidente, nous vivons une rentrée qui est à nulle autre pareille. Vous l'avez qualifiée de turbulente parce qu'elle nous réserve, c'est évident, sinon des surprises, du moins des hauts et des bas. Et vous le savez, plus particulièrement, dans le cadre du recensement auquel nous sommes tenus de procéder auprès de nos étudiants et de nos personnels du nombre de personnes qui sont testées positives au Covid -19, nous avons constaté, d'abord sur le campus de Reims, puis sur celui de Paris, une multiplication du nombre de cas positifs dans la population de nos étudiants, qui a conduit, pour ce qui concerne le campus de Reims, à un arrêté du préfet de la Marne de fermeture de notre campus pour une durée de 8 jours prolongée de 8 jours supplémentaires, et pour ce qui concerne notre campus de Paris à des préconisations de l'ARS d'Ile-de-France, que nous avons reçues en fin de semaine dernière, tendant à la suspension des enseignements dans nos bâtiments et de l'accueil des étudiants. C'est plutôt cette préconisation qui s'est traduite par la décision, que nous avons indiquée à l'ensemble de nos communautés, étudiantes, enseignantes, et de salariés, vendredi, de suspension de l'accueil des étudiants sur le campus de Paris pendant deux semaines.

Cette situation pose bien sûr des questions matérielles, des questions concrètes pour chacune et chacun d'entre nous. J'observe – et je voudrais en remercier chaleureusement les équipes qui ont rendu cela possible – que nous nous étions préparés à cette situation dans le cadre du dispositif que nous avons arrêté dès les mois de mai et de juin derniers, qui consistait à mettre en place pour ce semestre d'automne un système de « double campus », permettant une réversibilité des modes d'enseignement, et ainsi, en cas de résurgence de l'épidémie comme celle à laquelle nous avons assisté à Paris et à Reims, de basculer l'ensemble de nos enseignements à distance et d'assurer ainsi une continuité pédagogique totale. Et à l'inverse, si la situation sanitaire devait s'apaiser et se clarifier, nous serions en situation de revenir à davantage d'enseignements dans nos murs. Et je le redis : si nous avons pu, entre vendredi soir et lundi matin, basculer vers une continuité d'enseignement assurée en ligne, c'est parce que nos équipes se sont prêtées à ce travail très fin et très minutieux au cours des semaines qui ont précédé l'été et durant l'été,

consistant donc à prévoir cette possibilité d'un enseignement assuré intégralement à distance. Et nos enseignants, appuyés par les équipes administratives et pédagogiques, se sont montrés également sur ce plan d'une très grande souplesse et d'une très grande adaptabilité, même si chacun convient que ce ne sont pas des conditions idéales. Voilà donc pour cette situation qui, bien sûr, je le disais, pose des questions concrètes, pour ceux de nos étudiants qui ont plus de mal à se connecter, etc., mais nous aurons peut-être l'occasion d'en parler plus avant tout à l'heure.

Avant de conclure ce propos liminaire très bref, je voudrais, Madame la Présidente, dire que ce semestre ne sera pas qu'un semestre de gestion de crise. Et ce ne sera pas simplement un semestre dans lequel nous devons composer – nous le savions avant la rentrée – avec cette épidémie, dont les contours sont décidément très flous, très difficiles à définir. Ce semestre, ce doit être aussi un semestre de travail sur des sujets de fond pour notre Institution. Il en est un dont ce Conseil a beaucoup traité déjà, mais qui doit voir son aboutissement dans les toutes prochaines semaines, c'est la question de la réforme de nos admissions, qui doit désormais se traduire par sa mise en œuvre concrète, en particulier pour ce qui concerne son très important volet sur l'égalité des chances. Il y a un deuxième sujet sur lequel nous allons devoir travailler, avec l'ensemble des représentants présents autour de la table aujourd'hui, c'est celui de la réforme de nos droits de scolarité ; c'est un sujet dont nous avons aussi débattu souvent dans cette enceinte, et dont nous étions convenus avec l'ensemble des participants à ce Conseil, notamment les représentants étudiants, qu'il ferait l'objet d'un travail en commun, pour une réforme à intervenir d'ici la fin de ce semestre. Et donc, dans les prochains jours, les prochaines semaines, nous allons convier celles et ceux qui le souhaitent aux premières réunions de travail sur ce sujet, pour parvenir à un dispositif de droits qui soit plus équitable, plus juste, et plus efficace pour l'ensemble de notre Institution.

Voilà, de manière très brève, Madame la Présidente, pour ne pas empiéter sur les questions qui pourraient être posées ou le débat qui pourrait suivre, ce que je voulais indiquer à l'orée de ce Conseil. Je ne sais pas si notre directrice de la formation veut compléter maintenant, ou si elle se réserve pour répondre aux éventuelles questions des uns et des autres.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup de ces éléments synthétiques, mais qui ouvrent évidemment, sans doute, toute une série de questions.

Côme AGOSTINI

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Merci, Monsieur le Directeur, pour ces propos liminaires, et cette ouverture, je commencerai par-là, sur les sujets qu'il nous reste encore à aborder. Je crois que c'est important de revenir à ces choses d'avant, parce que plongé dans la crise du Coronavirus, on en oublie parfois nos perspectives de long terme.

Concernant cette fermeture, je crois d'abord qu'il convient de souligner la grande responsabilité à la fois des équipes de Sciences Po, et puis des partenaires institutionnels concernant la gestion de crise, puisque je n'ai pas pu le constater moi-même, je n'ai pas été en campus, mais de ce que m'ont dit mes camarades, les mesures sanitaires étaient très respectées et très encadrées, et la fermeture témoigne d'un grand souci concernant la santé des étudiantes et des étudiants. J'aurai néanmoins une question, qui me vient de ce qu'on sait à peu près aujourd'hui, en tout cas pour le campus parisien, pour ce qui est des contaminations, puisque de ce que j'ai entendu, ce qui me semble avoir été confirmé, les contaminations ont lieu en dehors de l'établissement. Je voulais savoir, surtout par rapport à ce que je viens de dire concernant le maillage sécuritaire qui est fait à Sciences Po – la distanciation, le masque, les gels, etc. – si vous envisagez quand même qu'il ait pu y avoir des contaminations à l'intérieur du bâtiment, ce qui conduit logiquement du coup à sa fermeture, ou si au contraire vous pensez qu'elles n'ont pas pu avoir lieu, auquel cas je vous avoue que nous comprenons mal pourquoi, dans ces cas-là, Sciences Po ferme s'il n'y a pas de risque de contamination à l'intérieur. Pourquoi on ne s'est pas contenté d'isoler les personnes contaminées, de leur dire de ne pas venir, et de continuer les enseignements ? Même si ça ne pouvait être que pour certaines promotions, à la rigueur. Voilà, c'est un petit peu cette interrogation-là qui nous anime, pour bien comprendre la logique.

Et du coup, une demande qui se fait jour, peut-être, j'allais dire, de compromis, de juste milieu, qui serait la réouverture de la bibliothèque, puisque pour le coup la bibliothèque, il me semble, peut très

difficilement être le lieu de contaminations étant donné qu'on y observe d'habitude – je pense que ça n'a pas changé cette année – un silence, j'allais dire, pas monacal, mais un silence républicain et universitaire, et que donc les contaminations par voie orale sont très limitées. Est-ce qu'on pourrait envisager, si vous ne voulez pas aller sur une réouverture du site parisien, ce que je peux comprendre aussi parce que le principe de précaution doit s'appliquer, vers une réouverture des espaces de travail de la bibliothèque ? Avec, nous l'avions proposé, peut-être des dispositifs supplémentaires même, qui seraient de nature à garantir la sécurité des personnels, comme la prise de température à l'entrée des bâtiments, qui se fait dans beaucoup d'entreprises aujourd'hui, qui se fait en France et à l'étranger dans beaucoup de lieux publics à travers des thermomètres frontaux. Ça prend quelques secondes de contrôler la température, et c'est une sécurité supplémentaire. Je vous fais cette demande non pas tant dans l'idée de se dire qu'on a rouvert quelque chose et la fête recommence, mais c'est véritablement parce qu'on a eu beaucoup de demandes à ce sujet, et qu'il y a un enjeu d'égalité des chances dont, je pense, vous avez tout à fait conscience concernant l'accès à un réseau internet de qualité et à un espace de travail de qualité – qui n'est pas assuré, on l'avait vu pendant le confinement, pour toutes les étudiantes et tous les étudiants qui se retrouvent dans des chambres souvent petites, où on peut difficilement travailler sereinement. Donc, c'est vraiment une demande qui est forte, sur laquelle je voulais avoir votre avis, en vous remerciant d'avance.

Simon CORDONNIER

Merci. Bonjour à tous. J'ai simplement une question sur la politique de tests – enfin, sur la politique, sur la mise en place éventuelle d'une campagne de tests sur le campus parisien, comme ça a été fait à Reims, il me semble ; est-ce que vous avez pu avoir des précisions de l'ARS depuis cette annonce vendredi ? Et si oui, quelles en seraient les modalités ? Est-ce qu'il y a une politique claire, des personnes qui doivent être testées en priorité ? Et selon quels critères, etc. ? À la fois pour le public étudiant, mais aussi pour les publics salariés, qui auraient pu pour certains d'entre eux être en contact avec les étudiants, et qui pour d'autres ont pu être en contact avec des salariés eux-mêmes contaminés, puisqu'il y en a aussi un à ma connaissance en tout cas – je suppose qu'il y en a d'autres, malheureusement. Voilà, est-ce qu'on a un peu plus de précisions sur ces politiques de tests ? Et est-ce qu'effectivement il y aura la mise en place sur le campus de Paris d'un centre de test ?

Frédéric MION

Peut-être un mot, et en effet Bénédicte DURAND et Arnaud JULLIAN pourront compléter mes réponses. Tout d'abord, en réponse à l'intervention de monsieur AGOSTINI : je crois que vous mettez en évidence dans votre intervention, Monsieur AGOSTINI, quelque chose de très important, c'est que la situation que nous traversons, qui est inédite pour nous tous, appelle un grand effort de solidarité et de responsabilité de l'ensemble des parties prenantes à la vie de notre maison, parce que nous sommes très interdépendants les uns et des autres, et très mutuellement dépendants les uns des autres dans cette situation où ce virus court sans qu'on sache exactement quelles sont les mesures propres à garantir que sa transmission soit totalement interrompue. Vous avez raison de dire que nous avons mis en place sur le campus de Paris, conformément aux prescriptions des autorités sanitaires, des mesures très strictes pour assurer justement la distance physique, la présence de dispositifs de protection, etc. Ce qui a conduit les ARS pour le campus de Reims et pour le campus de Paris à préconiser une suspension des enseignements, c'est le moment où un nombre de cas positifs avérés suffisamment significatif était constaté pour rendre impossible à l'échelle de notre communauté – étudiante, et de salariés et d'enseignants – un traçage fin des contacts éventuels. Et je ne suis évidemment pas du tout compétent médicalement et techniquement sur le sujet, mais je crois que ma responsabilité de chef d'établissement sur ces questions, c'est de me conformer aux préconisations des autorités médicales. Comme je le disais, à Reims, la décision de fermeture a été prise par le préfet ; à Paris, il m'est apparu de la prendre, mais c'était évidemment sur le fondement de préconisations très claires de l'Agence Régionale de la Santé. Et je n'en discute pas le bien-fondé, parce qu'il ne m'appartient pas de le faire.

Sur les lieux où se sont produites les contaminations, j'ai les mêmes interrogations que vous. Il est très vraisemblable qu'elles se soient produites plutôt dans la sphère privée, dans la vie en dehors du campus, mais est-ce qu'il n'y a eu aucun cas de contamination sur le campus ? Je ne suis évidemment pas en état de le dire, mais nous devons pour la protection de tous, les étudiants, mais également les salariés et les

enseignants qui sont en contact avec eux, tenir le plus grand cas et le plus grand soin des préconisations qui nous sont faites. Ce qui a conduit donc à cette décision de suspendre l'accueil des étudiants pour toute activité sur le campus pendant ces deux semaines.

Nous sommes, comme vous, Monsieur AGOSTINI, très préoccupés de la situation de ceux de vos camarades étudiantes et étudiants qui n'ont pas à leur disposition des modalités de connexion satisfaisantes, ou des lieux de travail qui permettent la concentration. Et donc, nous voulons réfléchir avec la directrice de la formation et le secrétaire général aux dispositifs que nous pourrions proposer pour celles et ceux qui sont en situation de fragilité sur ce sujet, et nous le ferons bien sûr en échange avec vous. Ça pourra passer en effet par la réouverture des bibliothèques à un moment indéterminé, dans des conditions de sécurité qui sont déjà grandes aujourd'hui et qui pourraient être renforcées encore, ou la mise à disposition d'espaces de travail dans nos bâtiments en tant que de besoin. Nous sommes en train d'y réfléchir, et en parlerons bien sûr avec les représentants étudiants de ce Conseil et du CVEF le plus tôt possible.

Je vais laisser madame DURAND compléter sur ce point. Je vais laisser monsieur JULLIAN répondre sur les tests, la question qu'a posée monsieur CORDONNIER, pour dire qu'en effet dans les échanges que nous avons eus avec l'ARS préalablement à la décision de fermeture, l'ARS s'est engagée à mener une campagne de tests pour certaines populations ciblées – j'inclus l'ensemble de salariés qui le souhaiteraient, mais là-dessus, notre secrétaire général pourra préciser les choses.

Bénédicte DURAND

Peut-être juste avant de donner la parole à Arnaud JULLIAN sur la question des tests, faire une petite parenthèse de réjouissance dans ce début d'année, pour dire que nous avons fait une belle rentrée. Nous avons accueilli nos étudiants, nos équipes étaient prêtes, nos professeurs étaient là, informés de la manière dont les choses allaient se passer, découvrant des modèles pédagogiques qui sont parfois délicats – je pense naturellement à l'enseignement hybride, qui a une complexité extrêmement forte. Mais tout cela a été rendu possible parce que tout le travail que nous avons fait au printemps ensemble a livré ses fruits. Nos salles étaient équipées, encore une fois les associations étudiantes ont complètement pris leurs responsabilités, accueilli leurs camarades dans des conditions sanitaires impeccables. Donc, au fond, je crois qu'avant de – et nous y sommes, en train de préparer à la fois l'accompagnement des étudiants durant la suspension et la réouverture, je crois qu'il faut que nous prenions ce petit moment pour se dire que nous avons su faire cette rentrée et accueillir, je crois, de manière tout à fait satisfaisante nos étudiants. Et notamment, pour ceux d'entre eux pour lesquels c'était la première fois à Sciences Po. Je crois que nous pouvons collectivement être assez fiers de cela.

Notre priorité pour la période de suspension, ce sont effectivement les étudiants qui sont en difficulté de connexion, de travail et de conditions de travail. C'est très important, à la fois pour passer cette période de suspension, mais aussi pour préparer le semestre, dont nous ne savons aujourd'hui pas du tout ce qu'il sera en termes de situation sanitaire globale. Il y a la question des universités bien entendu, il y a la question des populations jeunes face à cette épidémie, et il y a aussi évidemment la situation globale de nos métropoles, de nos campus. Donc, pour faire face à la fois à cette période de suspension et anticiper le semestre, il faut vraiment que nous identifions et travaillions sur les étudiantes et les étudiants qui sont dans les situations de plus grande fragilité.

Et puis, je terminerai en disant que pendant cette période, nous travaillons sur la réouverture. Bien entendu, notre objectif, c'est de rouvrir le plus tôt possible. Et de ce point de vue, je terminerai en disant que c'est vrai qu'on est assez confiant sur l'état sanitaire du campus tel qu'il a fonctionné pendant ces quelques jours, mais si les communautés étudiantes effectivement n'adoptent pas aussi rigoureusement les gestes barrière à l'extérieur du campus qu'à l'intérieur, il est assez probable que la pression sanitaire s'exerce sur les campus de façon répétée tout au long de l'automne et de l'hiver. Donc, c'est vrai que nous devons, les uns et les autres, apprendre à vivre avec ce virus, en respectant l'ensemble des mesures qui nous contraignent, bien entendu, mais qui sont absolument nécessaires pour qu'on puisse se retrouver le plus vite possible. Et d'ici là, oui, en effet, on travaille à la question du traçage et de l'identification de la chaîne de contaminations, et à se rassurer sur notre situation sanitaire globale par une campagne de tests, dont je te laisse peut-être parler, Arnaud, si tu veux bien.

Arnaud JULLIAN

Oui, volontiers, merci. Sur la campagne de tests, pour répondre à Simon CORDONNIER : oui, une campagne de tests va être organisée sur notre site. C'est d'ailleurs une recommandation de l'ARS, qui indique qu'après 7 jours de fermeture, un dépistage pourra être organisé. Alors, qui va-t-il concerner ? Cela aussi est d'ores et déjà précisé par l'ARS. Ce sont les étudiants de première et deuxième années qui seront testés, ainsi que les personnels. En effet, l'ARS a pris en compte le fait que la majorité des cas que nous leur avons remontés concernaient des étudiants de première et deuxième années, et très minoritairement d'autres étudiants. Ils ont donc considéré que c'était sur ces populations qu'il était pertinent de se focaliser.

Cela signifie que, d'ici moins d'une semaine maintenant, il nous faut organiser cette campagne de tests ; Il convient tout d'abord d'identifier un lieu sur nos campus, un lieu qui permette aux étudiants et personnels qui souhaitent se faire tester de venir et de ne pas circuler massivement dans les locaux. Il nous faut également nous coordonner avec l'ARS, avec l'AP-HP, et probablement aussi avec la Croix Rouge, avec laquelle nous sommes entrés en relation et qui semble intéressée à nous accompagner. Parce qu'une campagne de tests, ce sont à la fois des prélèvements, avec des postes de prélèvement, mais également en amont toute une phase administrative de recueil de données sur les personnes testées, notamment numéros de sécurité sociale, etc. Nous organisons donc actuellement cette campagne, une première réunion s'est tenue mercredi, et nous essayons de boucler l'intégralité de l'organisation logistique. Cette organisation logistique porte par exemple sur les modalités de convocation, puisque notre objectif sera d'éviter de grandes files d'attente pour se faire tester, ce qui ne serait pas totalement dans l'esprit de la fermeture de l'accès au public. Nous ferons tout pour qu'il y ait le moins d'attente possible, avec des heures de convocation pour chacun.

Beaucoup de travail donc, et les équipes sont extrêmement mobilisées, et je les en remercie. C'est un travail conjoint qui mobilise vraiment, vraiment tout le monde.

Théo GUERET

Bonjour à toutes et tous. Déjà, je vais commencer en saluant l'initiative de la campagne de tests, et peut-être en posant une question là-dessus, juste pour information, s'il est envisagé de tester plus largement que ces populations-là – par principe de précaution, parce que j'entends bien qu'on teste en priorité les populations concernées, ça semble tout à fait logique, mais je voulais juste savoir si par précaution il était prévu en tout cas de proposer une possibilité de test pour d'autres populations.

Sur la fermeture du campus, comme Frédéric MION, je ne suis pas qualifié sanitaire pour parler de la fermeture, donc je m'en tiens aux mesures qui ont été prises et aux recommandations qui ont été données par l'ARS. Donc, à mon avis, il ne peut pas y avoir de débat sur le bien-fondé ou non d'avoir fermé le campus. Donc, je vais plutôt me concentrer sur l'après, et sur les cours, le format des cours, parce qu'on a des retours de pas mal d'étudiantes et d'étudiants, notamment sur le format entre 2 heures et 1 heure 30, où les professeurs ont du mal à avoir une politique homogène là-dessus. Et il en va de même pour tout ce qui est de l'évaluation, de l'assiduité, parce que dans diverses rencontres avec l'administration, on nous a dit que l'assiduité, en théorie, n'avait plus de défaillance, donc que l'article du règlement de scolarité relatif à la défaillance était suspendu lorsqu'on était en cours en ligne, sauf que certains professeurs n'ont pas forcément été mis au courant, ou sont réticents en tout cas à adopter cette posture-là. Donc, est-ce qu'il y a une communication institutionnelle un peu plus, pas coercitive, mais un peu plus persuasive à cet égard-là qui est prévue ? Pareil pour les cours d'une heure 30, j'ai personnellement toujours du mal à comprendre de quels cours on parle, puisque j'ai des professeurs qui font 1 heure 30, d'autres qui se tiennent à 2 heures, d'autres qui ne savent pas, et qui dans le doute font 2 heures, non pas par choix, mais plus par doute. Sur les évaluations, c'est pareil, donc je ne vais pas revenir là-dessus plus en amont.

Après, pour avoir discuté avec pas mal d'étudiantes et étudiants, et au sein des élus étudiants, on pense aussi que la charge de travail, effectivement ce n'est pas idéal, et effectivement ce n'est pas un semestre de confinement, ce n'est pas un semestre de gestion au dernier moment, d'adaptation, etc., mais je pense qu'on peut tous se mettre d'accord pour dire qu'on a de moins bonnes conditions de travail quand on est – pas confiné chez soi, mais en tout cas – quasiment obligé de rester chez soi pour suivre ses cours. Donc, est-ce qu'on peut penser des modalités d'allègement, peut-être, de la charge de travail ? Peut-être

moins lourd que pendant le confinement, ce qui peut s'entendre, mais en tout cas un allègement par rapport à une situation qui serait sanitaires normale.

Et enfin, pour anticiper sur la réouverture des locaux qui, j'espère, aura lieu le plus tôt possible, j'aimerais mettre l'accent – parce qu'en plus, vous avez dit que les contaminations n'avaient pas lieu à Sciences Po, mais on a longuement parlé de la question des masques. Et effectivement, le problème, c'est que si les contaminations n'ont pas lieu à Sciences Po, vous avez des gens qui peuvent être positifs au virus qui vont se rendre sur le campus avec des masques qui ne sont pas forcément en bon état. Parce que, si on est honnête, on sait que la gestion des masques, ça a un coût élevé pour les étudiants, et que du coup, on se retrouve souvent à avoir des masques qui ne sont pas en bon état – des masques qui sont lavés plusieurs fois alors qu'ils n'auraient pas dû être lavés, qui ne sont pas lavés – donc des masques qui ne servent à rien finalement. Et du coup, pour éviter que Sciences Po devienne un cluster à cause des contaminations extérieures – ça, j'entends bien que les contaminations ne se font pas à Sciences Po, mais à cause des contaminations extérieures, si des gens contaminés à leur insu et sans le savoir viennent à Sciences Po avec des masques défaillants, ils vont contaminer leurs camarades. Donc, du coup, j'en profite pour reposer notre revendication, notre demande de distribuer des masques gratuits à tout le monde, et idéalement des masques inclusifs. Donc, par masques inclusifs, j'entends masques transparents, pour les personnes sourdes ou autistes, qu'elles ne soient pas exclues de la vie sociale par le port du masque. Merci.

Marc LAZAR

Bonjour à tous et à toutes. D'abord, je voudrais vraiment souligner la qualité du travail qui a été accompli. Je suis parfois un peu critique sur les décisions qu'on peut prendre, mais là, franchement, je crois qu'on peut se féliciter de l'énorme travail qui a été accompli, et qui a permis effectivement de faire cette rentrée si difficile dans des conditions les plus optimales possible. Surtout quand on compare la situation de Sciences Po par rapport aux grandes universités parisiennes, et la confusion qui y règne ; il y a plusieurs reportages de médias divers et variés, je vous invite à les regarder, ou tout simplement à prendre contact avec des collègues, ou pour les étudiants à vos organisations syndicales pour voir ce qu'il se passe ailleurs. Donc, ça, c'est le premier point, et j'insiste, parce qu'il faut vraiment rendre hommage à tout le travail accompli.

Je rebondis sur ce qu'a dit monsieur AGOSTINI sur un point, et je m'adresse en particulier à vous, Arnaud. C'est sur la base de l'expérience de la semaine dernière d'enseignements, et de cette semaine. Moi, j'enseigne à Menton d'un côté, donc je reste à Paris, et j'enseigne en niveau Master. Et j'avais distribué tout un travail qui ne peut pas être fait actuellement parce qu'on a fermé la bibliothèque. J'en comprends les raisons, je ne critique pas. Je me demande si on ne pourrait pas – c'est la question que je vous adresse – réinstaller le système qu'on avait au moment du début du déconfinement. C'est-à-dire : un étudiant ou une étudiante réserve un livre, il a un créneau horaire pour venir à titre individuel prendre cet ouvrage. Là, on a 15 jours de travail bloqués. J'ai dû transférer tous les travaux d'un certain nombre d'étudiants – je parle de ceux qui sont à Paris, par exemple les étudiants de troisième année qui suivent mon cours à Menton, et mes étudiants de Master, qui me disent « je ne peux pas faire le travail demandé ».

Dernière réflexion, je ne répondrai pas à toutes les questions soulevées par monsieur GUERET, car c'est à Bénédicte de le faire, mais il y en a une que je mets, si j'ose dire, sur le tapis : je crois qu'il faut avoir une certaine souplesse sur la question des enseignements, 1 heure 30 ou 2 heures, et là encore sur la base de mon expérience. Je vous explique pourquoi, Monsieur GUERET : certains cours, effectivement, on peut les programmer pour 1 heure 30, mais la dynamique de la visioconférence fait que ce sont les étudiants eux-mêmes qui réclament parfois une demi-heure de plus, parce qu'il y a des points qui n'ont pas été compris, surtout avec des effectifs – là, je ne parle pas des cours magistraux, mais des cours à populations plus réduites. Je peux vous assurer que depuis 15 jours donc, dans mes enseignements les étudiants ont demandé eux-mêmes à ce que l'enseignement soit prolongé, non pas à cause de mes qualités pédagogiques, mais tout simplement parce qu'ils avaient des questions à poser, que l'enseignement a duré deux heures – et je vais même vous dire : certains auraient voulu que ça se prolonge encore un peu plus. Donc, je crois qu'il faut vraiment avoir beaucoup de souplesse sur ça, et laisser à l'enseignant et aux étudiants la possibilité d'adapter ce système horaire.

Samuel KHALIFA

Bonjour à toutes et à tous. Une série de questions pour monsieur JULLIAN, notamment sur la mise en place de ce centre de tests, si j'ai bien compris, « dans les murs », mais pas forcément dans les murs du campus de Paris pour tester d'abord les publics étudiants, mais aussi les personnels. Je me demandais s'il allait également être question des personnels enseignants, notamment vacataires, qui à un moment ou à un autre pourraient être concernés par la présence sur le campus, par rapport à des tutorats qui étaient à assurer. Je sais que les choses sont suspendues, mais je me posais cette question. Par ailleurs, sur le calendrier de ce centre qui serait installé – c'est-à-dire, est-ce qu'il va couvrir et rester ouvert, je dirais, jusqu'à la fin du trimestre pour tester les personnes ? Voilà, merci beaucoup.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup pour toutes ces questions. Je me joins à ce qu'a dit Marc LAZAR, sur le côté extrêmement organisé et rassurant de la façon dont tout a été anticipé, et qui nous permet aujourd'hui d'avoir des questions qui rentrent dans les détails, parce que les enjeux généraux sont bien cadrés. Je laisse Arnaud JULLIAN et Bénédicte DURAND répondre à cette série de questions.

Bénédicte DURAND

Peut-être, sur la question des conditions d'enseignement, des formats, je pense d'abord qu'il faut qu'on soit très souple, très bienveillant vis-à-vis de nous-mêmes, vis-à-vis de nos enseignants encore une fois, qui découvrent de nouveaux outils, qui adaptent leurs formats, qui ont préparé et repréparé leurs cours de manière différente durant l'été pour s'adapter, et qui aujourd'hui finalement organisent des cours, enfin conduisent des cours de façon tout à fait originale. Avec, bien entendu, des questionnements, des incertitudes, peut-être des maladroites d'organisation ou de gestion du temps, des outils. Donc, moi, je conçois tout à fait parfaitement que les choses ne roulent de façon totale et totalement satisfaisante pour les étudiants, comme pour les professeurs d'ailleurs eux-mêmes, qui encore une fois s'adaptent, et sont dans une phase de découverte d'un certain nombre de nouvelles conditions d'enseignement. Donc, je crois qu'il est trop tôt pour tenir un bilan, enfin avoir un bilan de la situation. En revanche, je pense, Monsieur GUERET, que nous devons nous mettre en situation, comme vous le faites aujourd'hui, de faire remonter les questions, les inquiétudes de certaines étudiantes et certains étudiants sur la manière dont les choses se passent. Et nous, nous adapterons et nous clarifierons les messages à l'égard de l'ensemble de la communauté enseignante de Sciences Po dès que nous aurons un petit peu de recul. C'est vrai qu'après une semaine, qui était la première semaine de cours sur le campus de Paris, c'est un peu court pour disposer de ce recul. Mais je crois que dès les jours qui suivront la réouverture, nous nous mettrons en situation en effet de regarder attentivement ce qu'il se passe en termes de cadrage horaire, en termes de déroulements de cours, en termes de fonctionnement de l'hybridation, etc., tous ces objets nouveaux, encore une fois, qui arrivent dans notre paysage à tous, que nous découvrons, et pour lesquels finalement nous sommes aussi bien préparés que possible, mais encore une fois sans doute pas complètement experts. Donc là, nous allons vraiment avoir un regard de diagnostic permanent sur la manière dont les choses se passent.

Ce sur quoi je peux m'engager aujourd'hui, c'est que la souplesse qu'on se donne, on la donnera également aux étudiantes et aux étudiants sur la manière dont ils répondent à ces nouveaux rendez-vous pédagogie, et qu'il n'est pas question d'être dans une logique sanctionnante. Encore une fois, ce concept de l'assiduité positive me paraît devoir être conservé, on a vu qu'il a très largement fonctionné dans la période d'urgence du printemps dernier. Ce semestre, nous devons être plus efficaces, nous assurer de la constitution des groupes de façon extrêmement précise, encore une fois, parce que je répète que pour repérer les étudiants qui seraient en situation de décrochage, il est impératif de relever la présence. Et encore une fois, relever la présence, c'est dans notre esprit à tous une manière de permettre aux enseignants de constituer les groupes – encore une fois, groupes qui sont particulièrement délicats à constituer, en particulier quand on en a une partie qui est à distance et une partie qui est en présence. Donc au fond, les outils de mesure de l'assiduité sont des outils de consolidation des groupes classes, des groupes amphis, des groupes TD, des groupes ateliers, enfin de l'ensemble des formats pédagogiques de l'Institution. C'est dans cet état d'esprit que nous nous situons, et je crois que c'est sans doute à la fin du semestre que nous pourrions mesurer ensemble la façon dont les rythmes des enseignements Zoom doivent se mesurer – est-ce que c'est 1 heure 30 ? Est-ce que c'est 1 heure 30

élargies à 2 heures ? Est-ce que ce sont 2 heures avec une pause ? Moi aussi, j'entends beaucoup de remontées sur ce sujet-là. Je crois qu'il faut qu'on accepte l'idée que nous sommes dans une année de découverte de ce modèle pédagogique, et qu'on ait les uns vis-à-vis des autres, encore une fois, toute la bienveillance, la souplesse et la compréhension avant de tirer des conclusions trop hâtives sur le sujet. Voilà sur la question pédagogique. Donc, suivi, rappel du cadre sans doute à la mi-novembre, une fois qu'on aura eu quelques semaines d'enseignement qui fonctionnent – je l'espère en tout cas – et puis diagnostic collectif pour voir comment on ajuste au mieux pour la qualité de notre enseignement. Sur les masques, je laisse le secrétaire général vous répondre.

Arnaud JULLIAN

Merci. Je vais répondre aux interrogations de messieurs GUERET et KHALIFA, et de Marc dans la foulée. Sur le test des autres populations, qu'évoquait Théo GUERET, et qu'évoquait monsieur KHALIFA, dans une mesure distincte sur les enseignants vacataires, la vérité, c'est que l'ARS écarte cette possibilité. Elle écarte cette possibilité tout simplement parce que les capacités de tests sont particulièrement limitées en Ile-de-France – donc, je réponds d'ores et déjà à la question de monsieur KHALIFA sur le concept du centre de tests qui pourrait rester ouvert : non, pas du tout. L'ARS nous attribuera des opérateurs de prélèvement pour une durée très limitée, qui correspond au tests de nos personnels, en estimant la durée nécessaire pour tester les personnes de la cible qu'ils ont fixée. Et l'ARS reventile ensuite cette capacité vers d'autres établissements, vers d'autres populations en Ile-de-France. Donc, non, il n'y aura pas de centre de tests maintenu sur notre site.

Et à ce stade, malgré l'ensemble des échanges que nous avons pu avoir avec l'ARS, qui ont permis de les convaincre notamment de l'opportunité de faire tester les personnels, les enseignants vacataires ne sont pas inclus, et effectivement les tests sont limités aux premières et deuxième années. Alors, pourquoi ce n'est pas inquiétant ? Certains pourraient se dire « c'est quand même très dommage, je suis en Master et je n'ai pas la possibilité de me faire tester, l'ARS trouve que je ne suis pas public prioritaire ». C'est tout à fait le cas. Il y a un côté évidemment très rassurant à être testé individuellement, mais en réalité la fermeture de l'accueil au public pour 14 jours avec un test au bout de 7 jours, ce qui est la doctrine nationale, fait que les personnes qui seraient testées positives au bout de 7 jours doivent en principe rester isolées pendant encore 7 jours, et ne revenir qu'après l'arrêt des symptômes. Et donc, d'une certaine manière, notre fermeture d'accès au public pour 14 jours conduit à ce que des personnes qui seraient positives sans le savoir, par exemple en Master ou sur une autre formation, devraient logiquement, après ces 14 jours, être guéries – sauf si elles ont toujours des symptômes, mais on leur a dit et redit, et on va peut-être le redire, qu'évidemment, on ne vient pas quand on a des symptômes. Donc, d'une certaine manière, la situation est réglée sur l'inquiétude qui pourrait être : est-ce que des gens vont revenir malades ?

Modulo un point très important, qui est que tout cela dépend évidemment des comportements individuels pendant la période de suspension de l'accueil du public, comme le disait Bénédicte tout à l'heure dans son intervention. C'est important pour limiter au maximum le risque que certaines personnes soient infectées durant la période de fermeture et reviennent contaminées. Cela concerne d'ailleurs également les personnes qui seront testées, parce qu'on peut être testé négatif puis se faire contaminer après le test et juste avant de revenir en cours, par exemple. C'est toute la faiblesse des tests, d'ailleurs, qui ne valent qu'à un instant donné. C'est pour ça qu'on se repose beaucoup aussi sur la prise de conscience de la responsabilisation individuelle pour sortir collectivement de cette situation.

Pour répondre à Marc sur la bibliothèque, l'ARS recommande que celle-ci n'accueille pas de public étudiant pendant les 14 jours. Mais, dans le même temps, il est absolument essentiel pour les étudiants de pouvoir avoir accès à des ressources, particulièrement à un moment où ils ne peuvent plus venir sur le site et où les cours sont réalisés à distance – dans un contexte où toutes les ressources ne sont pas numériques, même si nous investissons massivement dans les ressources numériques. Pour répondre à ce besoin, je sais que François travaille à l'ouverture d'un drive pour la réservation et le retrait d'ouvrages. Je vous avoue ne pas savoir si ce drive est déjà opérationnel ou s'il va l'être prochainement, mais ce projet est en cours. En revanche, comme vous l'avez compris, la réservation d'espaces avec la possibilité de travailler n'est pas possible pendant ces 14 jours.

Catherine BLANC

Bonjour à tous et à toutes. Une question sur la chaîne d’alerte, et notamment quand on a un cas avéré dans une promotion : qui alerte la promotion ? Est-ce qu’il faut alerter la promotion, l’enseignant qui était dans la salle de cours, ou les différents enseignants qui ont pu côtoyer la personne qui est testée positive ? Est-ce que vous pouvez m’en dire un peu plus ? Ça a été une question hier en réunion d’équipe, et très honnêtement, on était un peu sec sur le sujet. Merci.

Arnaud JULLIAN

Je peux faire un début de réponse, que Bénédicte pourra préciser, le cas échéant. Qui alerte ? Tout simplement, quand une personne est contaminée, elle en prévient à l’adresse dédiée. Un message a été envoyé à l’ensemble des étudiants. La personne concernée prévient à l’adresse dédiée, ce qui permet de prévenir le pôle santé, elle prévient son responsable pédagogique, et elle identifie elle-même les cas contacts à risques qu’elle a fréquentés dernièrement – les contacts à risques étant les contacts non protégés par des masques. Ce qui logiquement, sur nos implantations, comme l’indiquait Côme AGOSTINI dans son intervention, ne devrait pour ainsi dire pas arriver. L’important, c’est que la personne remplisse ses cas-contacts avec la plus grande franchise – que ce soit sur nos sites ou pas sur nos sites, que ce soit au Basile ou que ce soit dans une « soirée appartement », ce qui permet ensuite de nous tourner vers l’ARS et de leur donner la liste des cas contacts et de leur permettre de débiter leur « contact tracing » et de demander la mise à l’isolement des personnes contacts à risques.

Bénédicte DURAND

Je n’ai rien à ajouter à ce que vient de dire Arnaud. J’ajoute que toutes les semaines, on a repris un fonctionnement de points hebdomadaires, voire bihebdomadaires avec l’ensemble des directeurs exécutifs de chacune des écoles et du Collège, ce qui nous permet de faire un point très, très régulier sur les cas repérés, et sur la manière dont les choses se passent, pour ne pas à la fois dramatiser la remontée de cas – typiquement, comme le disait Arnaud, si un cas est dans un groupe conférence, ou petit groupe, et que tout le monde était masqué, on est dans une situation très sécurisée sur le plan sanitaire. Et par ailleurs, ensuite nous n’avons pas la responsabilité sanitaire du traçage de la chaîne de contaminations. Donc, ça, c’est ensuite pris en charge par les autorités de santé, parce que par ailleurs il y a le respect d’un certain nombre de règles de confidentialité qu’il est nécessaire absolument de respecter dans tout ça. Donc, on suit ces choses de façon la plus précise, la plus mesurée, et la plus respectueuse de la vie privée possible.

Catherine BLANC

Ma question était surtout : est-ce qu’on a un devoir d’alerte des personnes qui étaient présentes dans la même salle ou pas ? Voilà, c’était vraiment l’objet de ma question.

Bénédicte DURAND

Là-dessus, la réponse d’Arnaud vous paraît complète ou pas ?

Catherine BLANC

Oui. Merci.

Jeanne LAZARUS

Je vous remercie beaucoup pour tous ces éléments, de nous tenir au courant de tout ce qu’il se passe, et je ne doute pas que nous reviendrons, Conseil après Conseil, au moins durant le semestre, voire le suivant, sur ces enjeux.

II. DÉSIGNATION DE DEUX PERSONNALITÉS QUALIFIÉES MEMBRES DU CONSEIL DE L'INSTITUT

Jeanne LAZARUS

Le point suivant concerne la désignation de deux personnalités qualifiées : monsieur HEILBRONN, dont le mandat arrive à échéance, et monsieur WERNER. Je vous laisse, Monsieur le Directeur, nous présenter ces deux personnes.

Frédéric MION

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je vais être très rapide, pour rappeler aux membres de ce Conseil que nos statuts prévoient la présence dans nos délibérations de quatre personnalités qualifiées. L'une qui représente le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, il s'agit actuellement de notre amie Anne BISAGNI-FAURE rectrice de Bordeaux. Une qui nous vient du monde de la haute administration, il s'agit actuellement de madame Marie-Christine LEPETIT, chef du service de l'inspection générale des finances. Une qui est issue du monde de l'entreprise, et cette personnalité qualifiée était monsieur HEILBRONN, donc, jusqu'à l'échéance de son mandat. Et l'une qui est désignée par l'une des collectivités territoriales dans lesquelles notre maison a un campus, et il s'agissait en effet de monsieur ROBINET jusqu'à présent. Je ne présenterai pas monsieur HEILBRONN, puisque, vous l'avez dit, Madame la Présidente, tous les membres de ce Conseil le connaissent bien, connaissent son engagement de très longue date à Sciences Po, et le rôle important qu'il joue dans notre maison, notamment pour ce qui concerne les formations aux métiers de l'entreprise au sein de notre École du Management et de l'Innovation.

S'agissant de monsieur WERNER, c'est un ancien élève de Sciences Po, qui est implanté électoralement de longue date dans la région Grand Est, et plus spécifiquement à Nancy, il est maire de Villiers-lès-Nancy. Il est depuis les récentes élections municipales premier vice-président de la métropole du Grand Nancy. Et il est également vice-président de la région Grand Est pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Et c'est en cette qualité qu'il vous est proposé de lui permettre de rejoindre notre Conseil ; je me suis en effet tourné, à l'issue du mandat de monsieur ROBINET, vers le président de la région Grand Est, Jean ROTTNER, en constatant que cette région abrite deux de nos campus en régions – celui de Reims et celui de Nancy – et qu'ainsi elle avait un titre plus particulier que d'autres à être présente aux délibérations de ce Conseil. Et monsieur ROTTNER, donc, sur ma sollicitation, a bien voulu désigner un représentant pour siéger parmi nous : il s'agit précisément de monsieur WERNER, dont je me suis assuré lors d'un échange préalable avec lui qu'il pourrait se rendre disponible.

Voilà, Madame la Présidente, de manière très rapide, ce que je pouvais dire avant que ces deux candidatures soient soumises au vote des membres du Conseil.

Théo GUERET

J'aimerais juste faire remarquer que l'intitulé du document parle de désigner des personnalités extérieures. Or, il me semble que monsieur HEILBRONN est professeur à Sciences Po, donc sans m'exprimer sur ses compétences, on peut avoir des doutes sur la nature extérieure de son profil. On ne va pas revenir sur les débats qui nous animés, mais j'ajouterai qu'il a quand même eu certaines pratiques antisyndicales qui ne sont pas très démocratiques, notamment vis-à-vis des syndicats étudiants. Mais je ne vais pas revenir plus largement là-dessus. Et même si je ne suis pas le mieux placé pour faire cette remarque-là, je voudrais bien déplorer que ce sont encore des hommes, blancs – sans vouloir faire offense, mais plutôt âgés – qui sont proposés comme personnalités qualifiées. Donc, on n'est pas vraiment dans une démarche de diversité.

Côme AGOSTINI

Très brièvement, pour ne pas m'associer du tout aux critiques de monsieur GUERET concernant monsieur HEILBRONN, qu'en tout cas je n'ai jamais vu dans une démarche antisyndicale, et avec lequel nous avons travaillé depuis deux ans avec beaucoup de qualité et de plaisir, et ce serait un grand bonheur qu'il continue à siéger parmi nous.

Jeanne LAZARUS

Bien. Je vous propose que nous votions, à moins que quelqu'un ne souhaite ajouter quelque chose à ce sujet. Vous avez reçu dans vos boîtes mails le lien et vos identifiants. Comme vous le savez, si vous êtes bénéficiaire d'une procuration, vous avez reçu aussi le message destiné à la personne dont vous portez la procuration. Madame GASMI, est-ce que vous pouvez nous donner les procurations, s'il vous plaît ?

Ismahane GASMI

Madame STERN à monsieur GUERET, monsieur MORANDI à monsieur CORDONNIER, monsieur RUGGIU à monsieur BALME, madame RASSAT à madame BLANC, et monsieur DUHAMEL et madame BISAGNI-FAURE à vous, Madame la Présidente.

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable à la désignation de monsieur WERNER pour siéger au Conseil en tant que personnalité qualifiée, à la majorité des votants (4 contre, 2 votes blancs).

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable à la désignation de monsieur HEILBRONN pour siéger au Conseil en tant que personnalité qualifiée, à la majorité des votants (6 contre, 4 votes blancs).

III. PROPOSITION DE CHANGEMENT D'INTITULE ET REFONDATION DU MASTER « INTERNATIONAL PUBLIC MANAGEMENT » (PSIA)

Jeanne LAZARUS

Nous allons passer au troisième point de l'ordre du jour, qui est la proposition de changement d'intitulé du Master « International Public Management ». Je laisse le directeur exécutif de PSIA, Mark MALONEY, et Richard BALME, qui est le directeur scientifique de ce Master, nous expliquer les raisons de ce changement de nom. Je vous indique également que le CVEF a rendu un avis positif à l'unanimité à cette demande.

Mark MALONEY

Merci beaucoup, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Je ne vais pas prendre beaucoup de temps, mais évidemment, si vous avez des questions, je peux répondre plus en détail dans ce cas-là, mais j'espère que le papier qu'on a fait circuler était assez clair sur le sujet. Si je peux, j'ai un petit PowerPoint que je peux partager avec vous. Comme ça, je pense que ça va être un petit peu plus clair. À PSIA, en fait, on a sept Masters, les sept programmes, là, et chaque étudiant choisit un de ces sept Masters. Et puis, il choisit aussi deux concentrations. Les concentrations sont soit régionales, soit thématiques, et vous avez tout le détail là. Cette proposition, en fait, c'est de changer le nom de l'ancien Master, « International Public Management » en « International Governance and Diplomacy ». Et un petit point de l'expression est que « diplomacy » a toujours été une concentration à PSIA, et ça va rester une concentration pour les autres étudiants dans les autres Masters. Mais pour ce Master, en fait, ça vient à partir du Master, avec « international governance ».

Pourquoi on propose ça ? En fait, le motif, c'est qu'on trouve que le titre qui est avec nous depuis 2010, quand PSIA a été créée, on trouve que maintenant, c'est un peu ambigu, plutôt par rapport que ce qu'on offre dans deux autres écoles à Sciences Po, mais aussi dans les autres écoles internationales. Donc évidemment, le public management, ou management public, c'est vraiment quelque chose où on pense peut-être plutôt à l'école d'affaires publiques, et management international, c'est peut-être où on pense plutôt à l'école du management et de l'innovation. Donc, il reste un peu entre les deux, et ce n'est pas complètement clair pour les étudiants. Deuxièmement, le contenu du Master évolue depuis ces dix ans, ce qui est normal, et en fait on trouve que ça correspond plutôt à la gouvernance internationale plutôt qu'au management international. Et aussi, à PSIA, on veut se positionner plus fortement sur le trend de la diplomatie, et c'est de ce mélange-là que vient la proposition d'un nouvel intitulé : « International Governance and Diplomacy ». Et le troisième point, c'est qu'en fait, avant qu'on arrive au dixième anniversaire de PSIA, on a fait une review, et finalement, une refonte de notre maquette pédagogique, et on trouve que ce nouvel intitulé est plus cohérent avec la nouvelle maquette.

Donc, je vous montre très rapidement. Ça, c'est la maquette de tous les Masters de PSIA, donc c'est la même forme si on fait International Security ou ce programme International Governance and Diplomacy. Et vous voyez que chaque semestre, il y a deux cours sur le Master, et un cours sur chaque concentration – et le reste, c'est la formation commune et un quantitative skills. Et si on voit particulièrement sur ce programme, le nouveau programme International Governance and Diplomacy, qui remplace l'ancien programme International Public Management, on voit les deux blocs plus gris, qui est vraiment la partie international governance, et le gris plus clair, c'est la diplomatie. Et les étudiants ont toujours la possibilité de choisir une concentration, mais pas de diplomatie, mais l'une des autres 17 concentrations qu'on offre. Donc, c'est vraiment qu'on trouve que c'est une proposition beaucoup plus cohérente avec cette nouvelle maquette.

Et juste pour être clair, il y a beaucoup de soutien pour ce changement. D'abord, on a discuté – c'est Richard BALME, le directeur scientifique de ce programme qui a discuté avec les enseignants du programme. Après, ça a été approuvé par le comité pédagogique de PSIA, qui était présidé par notre doyen, Enrico LETTA. Et comme madame la présidente vient de le dire, ça a été voté à l'unanimité par le Conseil de la Vie Etudiante il y a deux semaines. On a fait aussi un sondage des deux groupes les plus récents ayant fini le programme : les étudiants qui ont fini le programme en juillet qui vient de passer, et aussi les diplômés de la classe d'avant, la classe de 2019 ; et les deux groupes étaient assez favorables, ce n'était pas toujours prévu, mais ils comprennent aussi que c'est cohérent, ce qu'on propose – et même si ça veut dire qu'en fait, le programme et le titre qu'ils ont eu avant, évidemment, ne continueraient pas.

Donc, je crois que pour nous, c'est cohérent, et bien évidemment, on est là, avec Richard BALME qui peut aller plus dans les détails pédagogiques, pour vos questions. Merci.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. Monsieur BALME, vous allez ici prendre votre casquette de directeur scientifique du Master, et non plus de membre élu du Conseil, pour ajouter éventuellement quelques éléments.

Richard BALME

Oui, simplement – merci, Jeanne. Merci, Madame la Présidente. Simplement pour vous dire que ce projet de changement d'intitulé est un projet de longue haleine, pour lequel on a travaillé pendant très longtemps, et sur lequel on a beaucoup réfléchi avec les enseignants et avec les étudiants. En effet, cet intitulé correspondait en fait à une option du Master d'affaires internationales qui existait avant la création de l'école

Arthur MOINET

Alors, j'entends bien qu'il s'agit d'un parcours totalement anglophone, évidemment, mais dans une optique de défense de la francophonie, peut-être qu'il serait souhaitable à l'avenir que l'ensemble des titres de Masters à Sciences Po, en fait, soient disponibles dans les deux langues, en français et en anglais. Voilà, ce serait symbolique, mais ça me semble important pour défendre notre patrimoine linguistique. Merci.

Simon CORDONNIER

Merci. Pour rebondir sur la remarque précédente, je ne suis pas convaincu de l'intérêt de traduire des intitulés de Masters, et même au contraire, je pense que ça peut semer de la confusion, si je peux me permettre – notamment, si on pense à l'école d'affaires publiques par exemple, entre les spécialités en français en anglais, qui n'ont pas forcément les mêmes approches. Typiquement, « public administration » en anglais n'aura pas forcément le même contenu qu'« administration publique ». Je pense que ça peut créer de la confusion.

Pour revenir sur la présentation du Master, d'abord je trouve que c'est une très bonne initiative, je voudrais simplement saluer ce changement qui à mon avis a le grand mérite d'apporter de la clarté justement sur l'offre des différentes écoles. Pour avoir un peu pratiqué la tentative d'expliquer la différence entre le Master Public Affairs de l'école d'affaires publiques et puis le MIPM de PSIA, etc., c'était quand même assez confus pour un certain nombre de candidats, et je pense qu'on gagne vraiment à clarifier notre cartographie des formations. Et à ce sujet, je voudrais peut-être vous réinterroger sur le

processus. J'ai bien compris le processus interne à PSIA, et puis le passage devant le conseil, qui est évidemment naturel et qui correspond à nos statuts. Au-delà de ça, j'imagine que ce changement résulte aussi en partie de discussions que vous avez peut-être eues en comité des doyens – pardon, le terme exact m'échappe. Mais je pense en tout cas que ces échanges entre doyens, qui ont lieu maintenant depuis plusieurs années, sont extrêmement bienvenus, et n'avaient pas forcément lieu à une certaine époque – certains se souviennent peut-être du CoCuMa, qui avait initié ces premiers échanges entre les écoles. Et je pense que toutes ces démarches qui visent à faire interagir les écoles entre elles pour clarifier la cartographie de nos formations sont souhaitables. Et donc, je me réjouis de ce changement, qui me semble vraiment aller dans le bon sens.

Karoline POSTEL-VINAY

J'allais juste dans le même sens, en disant que c'est très important de clarifier les différentes identités de l'école d'affaires publiques et de PSIA. C'est une question à laquelle on a été confronté depuis des années. Donc, ne serait-ce que pour ça, ça me paraît vraiment important. Et je note aussi, c'est un peu une question quand même, je note qu'il y a une certaine harmonie entre les différents noms des Masters de PSIA, entre international this and that, International Development, International Security – je voudrais juste dire que l'intitulé habituel, c'est plutôt « Global Governance », la gouvernance globale. Donc, ça, je suppose que c'est quelque chose qui est entendu, implicite dans le débat que vous avez eu. Mais bien sûr, je comprends, pour l'intérêt de l'harmonie de la présentation, que ce soit « international » plutôt que « global ».

Jeanne LAZARUS

Merci. J'ajoute la question envoyée par madame LEPETIT par email, parce qu'elle ne peut pas se connecter par l'audio : « sur le changement du nom de Master, le document explique bien les raisons, notamment pour clarifier et mieux distinguer les différences au sein de l'offre de Sciences Po. Il paraît cependant que les choix d'options semblent significativement resserrés ; il serait utile de rassurer sur le fait que ce ne sera pas trop le cas, notamment en comparaison d'autres Masters concurrents, français ou étrangers ».

Mark MALONEY

Pour la première question, sur les langues, évidemment, c'est une politique de l'Institution, donc à PSIA, on a toujours utilisé les titres en anglais, mais les étudiants comprennent que l'anglais est la langue importante pour être admis.

Les discussions avec les doyens, je suis d'accord que c'est quelque chose de très important. Et je ne sais pas en fait si les titres comme ça sont régulièrement discutés entre les doyens, mais je sais qu'on travaille beaucoup avec les autres doyens, et les autres vice-doyens, directeurs exécutifs, et on essaie de partager et de collaborer le plus possible. Et en fait, comme vous l'avez dit, Simon, il y avait beaucoup de questions entre l'école d'affaires publiques et PSIA, surtout pour les étudiants prospectifs : « c'est quoi, la différence entre International Public Management et Public Administration à l'EAP ? ». Et je crois que ce changement d'intitulé, en fait, adresse aussi cette problématique.

Sur les questions de « Global Governance », évidemment, oui, on a discuté de ça. Mais finalement, on a dit que c'était plutôt la cohérence de « International », l'école d'affaires internationales, qu'on a décidé d'utiliser « International Governance » au lieu de « Global Governance ». Mais, oui, on a bien discuté de ça, Karoline. Merci.

Et la dernière question, on a fait un benchmarking international, on a fait une revue de tous les programmes, et même de la maquette de PSIA, et on a relevé les noms des programmes ailleurs. Donc, je crois qu'en fait, ce qui fait la différence entre PSIA et la plupart des écoles d'affaires internationales, c'est que dans les écoles internationales, à la fin, c'est un Master in International Relations ou International Affairs, et là en fait, on offre un programme avec vraiment un titre spécifique : les sept titres, là, dont on croit que ce sont les sujets les plus importants dans le domaine. Donc, je crois qu'on est bien positionné par rapport aux autres écoles internationales, et françaises aussi, et que ce nouvel intitulé donne plus de clarté surtout à Sciences Po entre l'école d'affaires publiques, et aussi l'école de management and innovation.

Richard BALME

Simplement, sur « Global Governance », on a beaucoup hésité, et dans le contexte actuel... c'est un peu pour souligner que les enseignements ne portent pas seulement sur la gouvernance mondiale entendue comme système des Nations unies, mais aussi sur les échelons régionaux et sur les échelons transnationaux en fait, sur les coopérations entre états qui peuvent contribuer à des efforts de gouvernance internationale. Ça nous paraissait un petit peu plus actualisé, en fait d'utiliser le terme « International Governance », et un peu plus souple aussi que « Global Governance ».

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. Je vais mettre aux voix – et là, ce n'est pas un vote à bulletin secret – ce changement de nom de Master.

Les membres sont appelés nominativement.

Ismahane GASMI

Nous avons 24 voix pour et une abstention.

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable au changement d'intitulé du Master « International Public Management » en « International Governance and Diplomacy » à la majorité des votants (1 abstention).

IV. ADOPTION DE LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE

Jeanne LAZARUS

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour, qui est la discussion et le vote sur la charte de déontologie, dont vous avez eu connaissance. Une lettre écrite par les membres de la commission de déontologie sur cette charte vous a également été envoyée. Le secrétaire général, Monsieur JULLIAN va nous expliquer quelques amendements qui pourraient être faits, et votés par nous, suite à cette lettre et à quelques éléments dont nous avons discuté au préalable.

Arnaud JULLIAN

Merci, Madame la Présidente. Juste avant de présenter les amendements, peut-être indiquer pour l'ensemble des participants, que cette charte de déontologie est prévue par l'article 42 du règlement intérieur de l'IEP, sachant que le décret IEP, pour sa part, crée la Commission de déontologie. Nous avons souhaité que cette charte de déontologie constitue une charte chapeau, qui soit assez ramassée et qui identifie les principes généraux déontologiques qui sont applicables à la fois aux personnels, aux chercheurs, aux enseignants. Du fait de son caractère de charte chapeau, elle s'articule avec le règlement intérieur, avec la charte des systèmes d'informations, avec la charte d'acceptation des dons et avec la charte de déontologie de la recherche. C'est une charte qui se veut équilibrée, qui encadre mais qui garantit des droits. Par exemple, elle encadre l'utilisation des moyens, ou encore le fait que les activités annexes ne doivent pas entrer en conflit avec l'activité principale des titulaires de fonctions. Mais elle garantit aussi des libertés : liberté d'opinion, liberté de conscience, liberté d'expression. Notamment, elle rappelle l'indépendance et la liberté d'expression des chercheurs. Pour les chercheurs, d'ailleurs, la seule obligation que la charte leur fixe est celle d'inscrire leur activité de recherche dans le cadre de la charte de déontologie de la recherche. Cela évite des redondances et permet justement une articulation optimisée entre cette charte de déontologie commune à l'IEP et à la FNSP, qui est la charte chapeau, et la charte de déontologie de la recherche. Et enfin, c'est une charte qui, évidemment, comme toutes les chartes de déontologie dans la plupart des établissements – parce que j'ai omis de le dire, mais évidemment le travail de rédaction de cette charte a conduit à un benchmark relativement extensif des chartes de déontologie déjà existantes dans d'autres établissements – encadre les conflits d'intérêts, en prévoyant que les titulaires de fonctions ne doivent pas se situer, ou se placer, dans une situation de conflit d'intérêts, et que si d'aventure ils le sont – parce que cela peut aussi être quasi-indépendant de la volonté de quelqu'un – il leur appartient de le signaler.

Voilà, je pense vous en avoir tout dit. Effectivement, Madame la Présidente, vous avez indiqué que cette charte, conformément d'ailleurs à l'article 42 du règlement intérieur de l'IEP, a été soumise pour avis à la Commission de déontologie, dont nous avons un membre présent en la personne de Simon CORDONNIER, qui pourra le cas échéant souhaiter s'exprimer sur ce sujet, et que cette Commission de déontologie a rendu un avis favorable sur la charte. Cet avis favorable était assorti de propositions d'évolutions sur le sujet des conflits d'intérêts, et suggérait également d'ouvrir une réflexion sur le sujet. Juste avant de céder la parole, le cas échéant, à Simon CORDONNIER, ou à toute question que vous pourriez avoir, je vais vous présenter les quelques amendements que nous vous proposons pour prendre en compte notamment l'avis de la Commission de déontologie.

Le premier est sans lien réel avec la Commission de déontologie. Il s'agit de la suppression d'un paragraphe, que vous voyez, sur l'expression publique des titulaires de fonctions, pour indiquer que, lorsqu'ils s'expriment publiquement, soit à titre personnel, soit au titre d'une autre qualité, ils ne doivent pas faire état de leur qualité de titulaire de fonction. Nous l'avons supprimé parce qu'il nous a semblé qu'il existait une forme de redondance avec la dernière phrase du premier paragraphe, que vous avez sous les yeux, de l'article 3, où il est déjà indiqué que « les titulaires de fonctions doivent faire preuve de réserve afin d'éviter toute situation pouvant conduire à interpréter leurs opinions personnelles comme étant celles de l'IEP ou de la FNSP ». Aussi, nous avons souhaité clarifier.

Nous avons souhaité par ailleurs rajouter, à la fin de l'article 5, ce qui apparaît en bleu : « enfin, les titulaires de fonctions de direction ... » – pour répondre d'une certaine manière à la préconisation de la Commission de déontologie : « les titulaires de fonction de direction, en les listant : membres du COMEX, doyens d'écoles, directeurs de centres de recherche ou de départements, déclarent leurs activités annexes rémunérées à l'administrateur de la FNSP ou au directeur de l'IEP ».

Voilà, ce sont les deux seules modifications que nous vous proposons par rapport au projet de charte que vous avez reçu avec la convocation et l'ordre du jour. Et je suis à votre disposition pour toute question sur le sujet. Juste une dernière chose, pardon, avant d'oublier. Il serait possible aussi de se dire que cette charte ne prévoit pas de modalités procédurales : c'est voulu, et c'est souvent le cas dans les chartes de déontologie. Il faut savoir qu'une fois cette charte de déontologie adoptée dans les mêmes termes par votre Conseil et par le Conseil d'administration de la FNSP, il nous faudra travailler ensuite à l'élaboration, avec la Commission de déontologie évidemment, d'un règlement intérieur de cette commission, qui permettra d'organiser à la fois les modalités de convocation, de vote de la commission, et les modalités procédurales pour entendre des personnes qui auraient saisi la commission de déontologie. Donc, ce sujet n'est pas oublié, et le travail sur le sujet va débiter très rapidement.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. Monsieur CORDONNIER, en tant que membre élu par le Conseil de l'Institut pour la commission de déontologie, je vous laisse nous indiquer la teneur des débats et vos avis aussi sur ces amendements.

Simon CORDONNIER

Merci. Je n'ai pas forcément grand-chose à ajouter, simplement vous redire que la commission a démarré son fonctionnement à l'été, avec une première saisine sur un cas spécifique, et un avis qui a été rendu au directeur, et qui, concernant une personne, n'a pas vocation à être rendu public. Et ensuite, nous avons été saisis effectivement de ce projet de charte. Dans le temps qui nous a été imparti, on n'a pas réussi à échanger – enfin, on a réussi à échanger, mais par email. Pour ne rien vous cacher, on n'a pas réussi à se réunir, donc c'était un peu court pour l'étudier suffisamment au fond. Mais on avait eu une première version sur laquelle on avait pu se pencher avec plus d'attention, sur la base de laquelle on avait d'ailleurs déjà émis nos premières réflexions, que vous retrouvez dans la lettre qu'on a communiquée avec cette charte, sur la nécessité selon nous de prévoir en plus des dispositions sur les conflits d'intérêts, un système de déclaration d'intérêts, pour uniquement un certain nombre de postes de direction de Sciences Po, avec un périmètre qui, de notre point de vue, n'est absolument pas figé, et qui doit faire l'objet d'une discussion. Je ne sais pas moi-même quel serait le périmètre adapté, quels types de postes doivent être visés. On peut penser au COMEX, mais peut-être que ça doit être plus large, peut-être que ça doit être plus étroit. Il y a vraiment une réflexion à mener, à mon avis, qui est importante. Et cette déclaration d'intérêts, pour nous, aurait pour intérêt de permettre de juger des conflits d'intérêts.

C'est-à-dire que les conflits d'intérêts tels qu'ils sont mentionnés sont, en gros, interdits par la charte, mais sans déclaration d'intérêts, les moyens de contrôle sont pour ainsi dire inexistant. On n'a pas de moyens d'investigation, évidemment, donc en l'absence d'une déclaration d'intérêts, ça nous semble un peu compliqué d'exercer réellement ce contrôle sur les conflits d'intérêts, d'où la nécessité selon nous de la prévoir.

Sur le deuxième point, la réflexion que nous souhaitons engager, elle est quelque part du même ordre. C'est-à-dire qu'on a le sentiment que si la commission doit être saisie sur des cas individuels, où la commission doit se prononcer sur l'opportunité pour telle personne de conjuguer différents types d'activités, c'est assez compliqué de donner un avis sans avoir de bornes fixées par soit la charte de déontologie, soit le contrat de travail, soit une autre modalité qui semblerait plus adaptée, mais un certain nombre de bornes sur les cumuls possibles, à la fois en termes d'activités et peut-être aussi en termes de – enfin, pardon, des cumuls d'activités, mais à la fois en termes de temps, et aussi peut-être en termes de rémunération. La question qu'on se posait, très clairement, c'était celle d'une personne qui cumulerait différentes activités, les activités annexes représentant une part de la rémunération extrêmement importante, plus importante que celle de Sciences Po éventuellement, ce qui pourrait le cas échéant poser une question de loyauté par rapport à Sciences Po si le choix devait se faire entre l'intérêt de nos institutions pour lesquels la personne travaille, ou lié à sa loyauté si les revenus qu'elle en tire sont très déséquilibrés. Tout ça, ce sont des questions auxquelles je n'apporte pas de réponse, je pense vraiment que ça va faire l'objet d'une discussion, je ne sais pas quelle sera la réponse idéale à donner in fine. Mais je pense que c'est un débat qui mérite d'être mené, sur la base d'exemples qui peuvent exister ailleurs, sur la base des différents textes en vigueur aussi. Voilà, il nous semblait utile d'ouvrir cette discussion. Il y a évidemment en référence un certain nombre de dispositions qui existent pour les personnels publics de l'enseignement et de la recherche ; il y a des bornes au cumul d'activités pour les enseignants-chercheurs, les professeurs des universités, qui doivent déclarer leurs primes d'activités. Donc, voilà, on peut imaginer des dispositions de ce type – à voir si juridiquement elles peuvent être sous une certaine forme appliquées dans le privé ou pas.

Enfin, pour revenir sur les amendements, je les partage tout à fait, et je vous prie de nous excuser de n'avoir pas vu le problème que posait effectivement ce paragraphe qu'il est proposé maintenant de supprimer, qui d'une part était redondant, et qui d'autre part manquait peut-être un petit peu de clarté et pouvait amener à certaines dérives, théoriques en tout cas, mais qu'il nous semble effectivement plus sage – enfin, il me semble, pardon, je n'ai pas eu l'occasion de m'en entretenir avec d'autres membres de la commission, il me semble aussi plus sage de le supprimer. Je répondrai à vos questions avec plaisir si vous en avez. Merci.

Arthur MOINET

Tout d'abord, merci beaucoup pour ce travail, qui fait suite à une demande des élus étudiants formulée lors d'un précédent Conseil. Néanmoins, quelques demandes de précisions, et quelques suggestions éventuelles d'enrichissements. Tout d'abord, des précisions sur les conditions d'opposabilité de la charte : est-ce que celle-ci va être disponible à terme sur le site de Sciences Po ? Ou alors, est-ce qu'elle sera distribuée à l'ensemble des étudiants et des enseignants ? Une précision aussi sur une phrase qui mentionne que les enseignants de Sciences Po, lorsqu'ils s'expriment publiquement ou à titre personnel ne doivent pas faire état de leur qualité de titulaire de fonction à l'IEP de Paris. Cette phrase, si je comprends bien, marque la fin des enseignants qui mentionnent leur qualité de professeur à Sciences Po quand ils passent à la télé par exemple. Donc, ça me paraît assez restrictif, et je voulais savoir si c'était bien l'objectif qui était visé par cette disposition. Enfin, il est fait état d'une charte relative à l'acceptation des financements publics et privés. Je n'ai pas vu passer cette charte dans les documents du Conseil, donc si c'était possible de pouvoir la consulter par la suite.

Et enfin, quelques suggestions éventuellement pour enrichir à l'avenir, ou amender cette charte de déontologie, tout d'abord en proposant peut-être qu'une annexe de bonnes pratiques soit annexée à l'avenir pour préciser ce qui est possible, ce qui n'est pas possible, peut-être que ça la rendrait plus claire vis-à-vis des enseignants, des élèves, des personnels, pour l'ensemble. Et enfin, peut-être le point le plus important : il nous semble que cette charte laisse un peu de côté la procédure à suivre – par exemple, quand un étudiant, ou alors un acteur de la maison quel qu'il soit découvre une irrégularité, ou alors quelque chose qui lui semble problématique, quelle est la procédure à suivre ? Est-ce qu'un formulaire

pourrait être ouvert par exemple pour signaler le manquement éventuel ? Ça semble assez essentiel quand même que la charte justement prévoit ces procédures à suivre, pour éviter qu'une personne qui souhaite signaler un manquement ait un peu peur, on va dire, de signaler celui-ci, parce qu'il serait mieux d'avoir un formulaire anonyme notamment pour signaler des manquements éventuels. Merci.

Jeanne LAZARUS

Merci. Monsieur MOINET, avant que monsieur JULLIAN ne vous réponde, la phrase que vous avez mentionnée, qui dit que les titulaires de fonctions de l'IEP, de la FNSP ne peuvent pas s'exprimer en faisant mention de cette fonction, est précisément la phrase qu'il a été proposé de supprimer.

Marc LAZAR

Merci pour ce travail. J'ai juste une question : qu'est-ce qu'on entend par « opinion personnelle » ? Qu'est-ce que ça signifie exactement ? Monsieur MOINET disait un professeur, ou un chercheur qui intervient à la télé ou dans un média, est-ce qu'il exprime une opinion personnelle, ou est-ce qu'il exprime une opinion collective ? Je voudrais savoir ce que vous entendez par opinion personnelle.

Théo GUERET

Alors, déjà, merci beaucoup pour le travail effectué, ça va vraiment dans le bon sens, ce texte et le principe même d'une charte de déontologie. J'aurai néanmoins deux questions sur des articles précis, notamment sur l'article premier du premier chapitre relatif à la dignité, où il y a écrit que « les titulaires de fonctions au sein de l'IEP », je ne vais pas lire tout l'article, mais juste pour que vous situiez duquel je parle, j'aimerais juste alerter sur l'environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant, pour demander si c'était la fin des refus d'accompagnement des étudiants et des étudiantes par des représentants syndicaux dans les réunions avec l'administration. Parce que selon moi en tout cas, ça constitue à créer un cadre intimidant, en fait, quand un étudiant demande à être accompagné et que cette demande lui est refusée. Donc, j'aimerais juste avoir des réactions sur ce point-là. Et ensuite...

Jeanne LAZARUS

Pardon, est-ce qu'on pourrait remonter jusqu'à cet article pour l'avoir tous sous les yeux ? Je crois que c'est la page précédente.

Théo GUERET

C'est la première page, article premier relatif à la dignité, dernière phrase : « il nous évite en toutes circonstances de porter à la dignité », moi, ce n'est pas le sujet, « d'une personne, et/ou de créer un environnement intimidant ». Et c'est plus sur le cadre intimidant, parce qu'il semble que justement, quand un étudiant ou une étudiante veut être accompagné, c'est pour réduire ce côté intimidant qu'un rendez-vous avec l'administration peut avoir, et quand c'est refusé, ça rajoute. Le fait de faire la demande veut le réduire, le fait de refuser ajoute. Donc, savoir si justement c'était la fin de cette politique-là – je ne sais pas si on peut appeler ça une politique.

Ensuite, sur l'article 3, j'aimerais juste savoir – l'article 3 du même chapitre – si ça concerne les doctorants ou doctorantes vacataires, et plus largement les enseignants vacataires. Parce qu'ils ne sont pas mentionnés explicitement, donc j'aimerais juste savoir s'ils et elles sont concernés par cet article. Parce que sinon, on exclut de cet article de fait une bonne partie des enseignants et enseignantes à Sciences Po qui assurent des conférences. Voilà, merci beaucoup.

Jeanne LAZARUS

Merci. Juste pour bien comprendre vos questions, Monsieur GUERET : la première question est une application de la charte, donc ce n'est pas forcément lié à la charte elle-même, mais vous en tirez des conséquences, et ce n'est peut-être pas forcément le moment de rouvrir ce débat que nous avons déjà eu. Et votre deuxième point porte sur la définition de « titulaire de fonction ». Donc, peut-être que nous pouvons revenir au début de la charte.

Théo GUERET

C'est ça, oui, j'aimerais savoir si dans « titulaire de fonction », on englobe les profs vacataires, les...

Jeanne LAZARUS

Oui, cela désigne les personnels académiques : enseignants-chercheurs, vacataires et stagiaires. L'ensemble des personnels. Je voudrais moi aussi faire quelques remarques dans la suite de ce qui a été dit. Le premier élément, c'est que cette charte appelle, comme on l'a déjà discuté un peu, toute une série de précisions destinées à réfléchir à la fois à sa mise en œuvre, aux processus qui vont permettre de l'appliquer, et à définir des règles, en particulier sur les conflits d'intérêts – puisqu'il ne s'agit pas seulement de dire qu'il ne faut pas de conflits d'intérêts, il faut pouvoir les définir de façon plus précise. Donc, à mes yeux, la charte que nous votons aujourd'hui a vocation à être complétée, et à être complétée rapidement, dans les quelques mois à venir. Il ne s'agit pas de faire les choses de façon trop précipitée, conduisant à avoir des textes inapplicables, mais en tout cas il est très important, et les membres de la commission de déontologie, notamment monsieur Yann AGUILA, qui sera le seul dont le mandat va se poursuivre parmi les trois qui sont aujourd'hui membres, puisque ce mandat n'est pas renouvelable, et les deux membres du Conseil de l'Institut et du Conseil d'administration vont devoir finir leur mandat dans un peu plus d'un mois. Donc, monsieur AGUILA sera chargé de la mémoire de la discussion que nous avons aujourd'hui, c'est-à-dire de veiller à mettre en œuvre très rapidement les aspects plus précis que cette charte nécessite de clarifier.

Je redonne la parole à monsieur JULLIAN, ou à monsieur CORDONNIER, si vous voulez réagir à ce qui a été dit.

Arnaud JULLIAN

Merci, Madame la Présidente. Alors, sur les différentes interrogations qui peuvent rester sans réponse, sur la publication de la charte sur le site de Sciences Po, oui, volontiers. Cela ne pose aucune difficulté, et, au contraire, c'est de bon aloi. La charte d'acceptation des financements, c'est la charte des dons en réalité, qui date de 2016, à ma connaissance, et que nous pourrions effectivement vous transmettre – décembre 2016. Sur les expressions publiques, madame la présidente vous a répondu.

Sur la procédure à suivre et l'idée d'une sorte de formulaire de signalement plus ou moins anonymisé, la procédure à suivre pour saisir la commission de déontologie est prévue à l'article 43 du règlement intérieur de l'IEP. Cette commission peut être saisie par le directeur, par les titulaires de fonctions pour toutes questions déontologiques qui les concernent personnellement, et elle peut se saisir elle-même de toute question déontologique d'ordre général ou individuel. Donc, si d'aventure vous deviez considérer qu'il était opportun de signaler un comportement non déontologique, il vous appartiendrait logiquement de le faire au directeur de l'institution, lui-même en mesure, sur la base des faits qui seraient transmis, de saisir le cas échéant la commission de déontologie. Ça me semble la procédure la plus opportune.

J'ai peut-être oublié une interrogation, mais n'hésitez pas à me le dire.

Marc LAZAR

Oui, ma question, Arnaud : qu'est-ce que c'est qu'une opinion personnelle ? On me demande de signer une pétition, moi ou n'importe quel collègue, pour le boycott des universités en Iran ou en Chine ; je la signe « Marc LAZAR », entre parenthèses on me demande mon affiliation, je ne mets entre parenthèses même pas directeur du centre ou présidente du centre d'histoire, ou président du Conseil scientifique, je mets « Sciences Po ». Alors, je n'ai plus le droit de le faire parce que j'engage l'Institution en disant ça ? En exprimant une opinion personnelle qui pourrait apparaître, comme étant celle aussi de Sciences Po, étant donné que je vais préciser que je suis à Sciences Po, aux côtés de collègues de La Sorbonne, de je ne sais trop quelles universités, là, je n'ai plus le droit de le faire ? Est-ce que je risque d'impliquer Sciences Po alors que j'exprime effectivement une opinion personnelle ? Je pense que là, il y a vraiment une ambiguïté et un problème très, très sérieux. Je voudrais bien vous entendre là-dessus, parce que c'est une question vraiment cruciale, pour nos libertés justement. Je comprends votre souci, mais là j'ai vraiment une grande interrogation.

Frédéric MION

J'ai l'impression, Marc, que votre inquiétude porte sur le paragraphe qui a été retiré de la charte, c'est-à-dire sur l'amendement...

Marc LAZAR

Non, non, Frédéric, c'est l'article 2, non, 3. Le début de l'article 3 : « les titulaires de fonctions de l'IEP de Paris ou de la FNSP bénéficient de la liberté d'opinion et de conscience garantie par la Constitution ». Effectivement, c'est garanti par la Constitution. Le doyen VEDEL nous rappelait toujours que c'est un énorme acquis des universitaires en France. Très bien. « Ils veillent toutefois à ce que leurs opinions n'altèrent pas l'exercice de leurs fonctions ». Très bien. Et « ils doivent faire preuve de réserve afin d'éviter toute situation pouvant conduire à interpréter leurs opinions personnelles comme étant celles de l'IEP de Paris ou de la FNSP ». Je reprends l'exemple, je signe une pétition – mais n'importe quel collègue ici est concerné – on me demande de signer demain une pétition pour boycotter les universités en Chine, je la signe, on me demande « d'accord, Marc LAZAR, mais où êtes-vous ? », je dis « je suis à Sciences Po ». J'engage l'Institution, alors que j'exprime effectivement une opinion personnelle. Et je pourrais vous citer des exemples de ce type.

Arnaud JULLIAN

Juste pour vous répondre rapidement sur le sujet, sous réserve de ce que pourra préciser Frédéric, mais à mon sens, c'est un sujet qui a justement été réglé par la suppression du paragraphe malgré tout – même si je comprends bien que vous pointez le paragraphe juste en-dessus. Parce que dans votre exemple, il me semble qu'il vous serait tout à fait possible de signer cette pétition et de dire que vous êtes chercheur à Sciences Po, et que ça ne poserait pas de difficultés notamment parce que le second paragraphe a été supprimé. Pour moi, le premier paragraphe, il n'empêche pas cela. Ce qu'il peut empêcher, c'est que quelqu'un prenne la parole pour donner son avis personnel et laisse entendre qu'il s'agit de la position ou de l'opinion de l'institution.

Donc, pour moi, votre exemple est totalement admissible. En revanche, si vous prenez la parole et que vous laissez plus ou moins entendre que Sciences Po pense la même chose alors qu'en fait, c'est votre seule opinion, là, ça pose problème, et c'est ce que règle le premier paragraphe. Vous voyez ce que je veux dire ?

Marc LAZAR

Oui. Très bien. J'entends votre argument, mais je trouve qu'il reste quand même une forme d'ambiguïté.

Arnaud JULLIAN

Juste pour vous dire aussi que ce type de paragraphe est très fréquent dans les chartes de déontologie. Parce que, évidemment, comme vous vous en doutez, non pas par fainéantise, mais par volonté de disposer d'un tour d'horizon un peu complet, nous nous sommes évidemment inspirés d'autres chartes, et avons pris ce que nous considérons comme le meilleur et le plus pertinent. Je ne sais pas si ça vous rassure pour autant, mais néanmoins...

Marc LAZAR

Je suis rassuré par vous, Arnaud, bien sûr. Je suis toujours rassuré par vous, mais je me demande...

Arnaud JULLIAN

J'en profite, Marc, sur le sujet bibliothèque, j'ai vu, et nous avons tous vu, je pense, votre message sur « converser », et effectivement François CAVALIER me confirme à l'instant que tout est totalement opérationnel pour le drive.

Marc LAZAR

Absolument, je vous remercie. J'ai fait ce mail parce que j'ai reçu une annonce, et je me suis permis de le dire, parce qu'y compris il y a des dispositions très précises qui permettent aux étudiants ou aux professeurs de venir récupérer leurs livres dans les conditions, en gros, de celles du début du déconfinement.

Excusez-moi de prolonger cette conversation, mais je pense que – je comprends très bien votre argumentaire, je pense que ça pourrait ouvrir à une certaine ambiguïté, ce passage-là. Je ne sais pas comment le résoudre, mais j'exprime ma perplexité.

Richard BALME

Ces questions déontologiques sont très complexes, et je ne doute pas que la commission aura beaucoup de réflexions, ces problèmes-là ne sont jamais simples à résoudre. Mais pour participer à la discussion qui vient d'avoir lieu, cette question de l'engagement de la responsabilité de l'Institution par les chercheurs, elle est ancienne. Gardons tout de même à l'esprit que – je ne sais pas si ça se fait encore, mais autrefois, on indiquait sur les thèses, en page de garde des thèses, que l'université n'entend donner aucune approbation aux propos qui sont défendus dans les thèses, et que ces propos sont de la stricte responsabilité de leurs auteurs. Donc, les travaux de recherche qui sont signés par les chercheurs de Sciences Po, à ma connaissance, engagent la responsabilité des chercheurs, et pas celle de l'Institution. Donc, je ne vois pas de difficulté à mentionner son appartenance à l'Institution quand on fait chroniqueur à la télévision ou quand on signe une pétition, on n'engage pas l'Institution ce faisant. Donc, il faut avoir ça présent à l'esprit. Je crois que ce n'est pas une très grosse difficulté.

Ça l'est quelques fois dans l'autre sens. Moi, j'ai été confronté à des cas déontologiques difficiles, où des thèses tenant des propos révisionnistes par exemple avaient été soutenues dans une université pour laquelle j'ai travaillé. Donc, une thèse révisionniste, ça engage quand même un peu la responsabilité de l'Institution qui l'a laissé soutenir. Donc, encore une fois, je dis que ces questions déontologiques sont très complexes à instruire, mais le cas général, je crois qu'il n'y a pas de difficulté à ce qu'un chercheur mentionne sa profession et son affiliation institutionnelle en prenant des positions personnelles.

Jeanne LAZARUS

Sachant que ce cas de révisionnisme, par exemple, relèverait plutôt de la déontologie de la recherche – plutôt que, me semble-t-il, de cette charte. Et à mes yeux, puisque c'est un débat que nous avons eu en Bureau, à mes yeux, la phrase qui a été supprimée était bien plus problématique sur cet enjeu de la liberté d'expression des chercheurs, et d'ailleurs des salariés de Sciences Po dans leur ensemble. Sous cette forme, elle me paraît avoir moins d'ambiguïté, puisque l'enjeu est de séparer ce qui est dit par la personne qui parle, et par l'Institution, sans cacher l'appartenance à l'institution de ses membres. L'enjeu est de pouvoir éventuellement un jour demander à quelqu'un, soit ex post soit ex ante, de suivre cette charte de déontologie en suivant ce principe, il me semble que le principe ne dit pas que les personnes ne peuvent pas s'exprimer en disant qu'elles sont membres de Sciences Po, mais en disant qu'elles s'expriment au titre de leurs fonctions, qui sont des fonctions à Sciences Po. Ce qui est quand même très différent. Et c'est quand même important que ces éléments-là figurent dans la charte. Je ne vois pas comment on peut ne pas du tout faire apparaître cet élément-là.

Côme AGOSTINI

Merci, Madame la Présidente. Très rapidement, il me semble que c'est peut-être l'expression « faire preuve de réserve » qui entretient ou qui crée un certain flou, parce que ça renvoie – en tout cas, ça renvoie dans mon esprit au devoir de réserve, qui est encore autre chose. Et peut-être que tout simplement écrire qu'« ils veillent toutefois à ce que leurs opinions n'altèrent pas l'exercice de leurs fonctions, et à ne pas laisser entendre qu'elles sont celles de l'IEP de Paris ou de la FNSP », ou quelque chose de la sorte, sans employer le terme de « réserve », concourrait à apporter plus de clarté. Parce que c'est vrai que la réserve, c'est vraiment, à mon sens, limiter son expression parce qu'on risque d'engager l'Institution. Alors que, comme on le dit tous, je pense, autour de cette table, il ne s'agit pas de ça ; il s'agit juste de ne pas, par duplicité ou par ambiguïté, laisser penser que l'on parle au nom de Sciences Po ou de la FNSP. Voilà, donc c'est peut-être ce « réserve », je voulais vous dire peut-être, si on pouvait réfléchir à choisir un autre terme.

Jeanne LAZARUS

Oui, donc on pourrait en fait couper ce morceau de phrase, et « ils veillent toutefois à ce que leurs opinions n'altèrent pas l'exercice de leurs fonctions, et évitent toute situation pouvant conduire à interpréter » ...

Frédéric MION

Et « à éviter », peut-être, Madame la Présidente. « Ils veillent à ce que leurs opinions », etc., « et à éviter toute situation pouvant conduire ». Je crois que ça marque bien la différence entre s'exprimer en faisant

état de sa qualité – « je suis Marc LAZAR, professeur à Sciences Po » – et s'exprimer ès qualités, en disant « je parle au nom de Sciences Po ». Et donc, je crois que là, les choses sont claires.

Marc LAZAR

J'adopte – enfin, je me rallie à cet amendement.

Emmanuel LAZEGA

Il est important qu'il soit bien clair que les professeurs et académiques ont le droit de s'exprimer en leur nom, au titre de leur liberté académique, en mentionnant leur affiliation, même s'ils n'ont pas l'autorité d'engager leur Institution en s'exprimant.

Jeanne LAZARUS

Donc, nous pouvons proposer comme amendement d'enlever « ils doivent faire preuve de réserve afin d' », et on rajoute « et à éviter ». Est-ce que, Madame GASMI, vous pourriez l'écrire directement sur l'écran ?

Arnaud JULLIAN

C'est parfaitement noté, et ça ne pose aucune difficulté. Ça clarifie, et merci pour cette proposition.

Catherine BLANC

Une dernière précision sur un amendement qui a été ajouté, et notamment sur le terme « activités ». Ce que je comprends, c'est que l'ensemble de ces notions seront revues dans le cadre du règlement intérieur de la charte, néanmoins dans le cadre des réflexions qui peuvent être menées dans le cadre du Conseil, ce serait bien d'avoir cette discussion sur ce mot « activités », qui peut regrouper une palette de choses. Voilà, merci.

Jeanne LAZARUS

Donc, là, vous faites référence aux activités extérieures qui doivent être déclarées. Alors, peut-être, là, Monsieur CORDONNIER, ou Monsieur JULLIAN...

Arnaud JULLIAN

Je peux en dire deux mots sous réserve de ce que dira Simon CORDONNIER. Evidemment, la réflexion que la commission de déontologie pourra entamer, et a indiqué souhaiter entamer, sur ce sujet, pourra conduire soit à des évolutions du règlement intérieur de la Commission de déontologie, soit à une proposition d'évolution de la charte de déontologie.

Simon CORDONNIER

Je me permets simplement d'appuyer vos propos. Effectivement, quand je mentionnais par exemple la question des bornes au cumul, je ne sais pas si le bon support écrit serait la charte, ou le contrat de travail, ou un autre support. De même pour la notion d'activité, on verra quel est le bon support juridique, mais il ne faut pas s'interdire de faire évoluer la charte.

Je me permets aussi d'appuyer les propos de la présidente sur la nécessité de mener à bien les chantiers qu'on se promet aujourd'hui d'ouvrir, et de les mener à bien dans un temps aussi limité que possible. Même si effectivement, un changement des membres de la commission va intervenir entretemps, il faut vraiment qu'on puisse maintenir cette continuité entre les Conseils actuels et ceux qui émergeront de nos élections à venir.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. Madame GASMI va procéder au vote. Je vous laisse faire.

Les membres sont appelés nominativement.

Ismahane GASMI

20 pour, et 4 abstentions.

Jeanne LAZARUS

Merci. Cette charte de déontologie est adoptée. Et nous reviendrons dessus dans quelques mois, en tout cas le futur Conseil reviendra sur les questions qui sont restées en suspens aujourd'hui.

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable aux amendements proposés à la charte de déontologie à la majorité des votants (4 abstentions).

V. VALIDATION DE LA MISE EN PLACE DU « FORFAIT MOBILITÉS DURABLES » POUR LES PERSONNELS RELEVANT DE L'IEP DE PARIS

Jeanne LAZARUS

Nous passons donc au dernier point, qui va nous être présenté par Carole JOURDAN, la directrice du pôle académique, et qui va nous parler du forfait mobilités durables.

Carole JOURDAN

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Je suis présente aujourd'hui devant votre Conseil pour présenter et proposer la mise en place du forfait mobilités durables pour les personnels de l'IEP – ce qui représente un peu plus de 200 personnes aujourd'hui. Un décret et un arrêté ont été publiés au journal officiel au mois de mai 2020 afin que les personnels relevant de la fonction publique puissent bénéficier d'un forfait annuel, d'une valeur de 200 euros, payé par leur employeur pour compenser les déplacements en vélo ou en covoiturage. Jusqu'à présent, la seule prise en charge qui était possible concernait les abonnements aux transports en commun (abonnements de type Navigo).

La réglementation nous demande de passer devant votre instance pour faire valider la mise en place de ce forfait, qui s'appliquera dès votre approbation. Pour pouvoir bénéficier de cette indemnité, il faudra s'engager à utiliser ce moyen de transport au moins 100 jours par an. Le versement sera forfaitaire et se fera en janvier de l'année suivante. Il sera proratisé en fonction de la durée de présence au cours de l'année.

Simon CORDONNIER

Merci, Carole, pour cette présentation. J'ai simplement une question, une question de compréhension. Donc, c'est le décret qui le permet, et si je comprends bien, on n'aurait pas pu le faire avant en l'absence du décret. Je m'interroge sur la nécessité du vote – enfin, en gros, qui, in fine, finance ce forfait mobilités pour les personnels de l'IEP ? Est-ce qu'on a, nous, des décisions – enfin, est-ce que ça impacte notre budget d'une façon ou d'une autre, ou est-ce que c'est de toute façon le ministère qui prend en charge ? Si ça impacte notre budget d'une façon ou d'une autre, est-ce qu'on aurait des latitudes pour appliquer à ces personnels le même forfait mobilités que celui des salariés FNSP, à savoir 250 euros et non pas 200 ? Voilà, enfin je m'interroge sur cette question-là. Mon souhait, pour aller plus loin, étant qu'on applique à tous les personnels FNSP comme IEP non pas les 250 euros ni les 200, mais les 400 que permet le forfait mobilités. Mais ça, c'est – enfin, est-ce qu'on pourrait dépasser en tout cas les 200 pour des personnels publics si la FNSP contribuait ? Ou est-ce que c'est juridiquement impossible ? S'il y a une possibilité, est-ce qu'on pourrait s'interroger par la suite sur les tickets-restaurant ou sur d'autres dispositions dont bénéficient les salariés FNSP et pas IEP ? Est-ce que le blocage est légal ? Est-ce qu'il est budgétaire ? Est-ce que c'est les deux ? Je suis un peu dans le flou, et j'ai l'impression que beaucoup de personnels concernés le sont également. Merci.

Carole JOURDAN

Le montant du forfait (200 euros par an) est fixé par le décret. Nous n'avons pas de possibilité d'y déroger. Sur la prise en charge, pour les personnels qui sont payés via la recette générale des finances publiques, il y aura prise en charge par le ministère. Pour celles et ceux qui sont rémunérés via la FNSP et notamment les doctorants et les ATER, nous n'avons pas encore eu les éléments du ministère et ne savons pas s'il y aura une augmentation de la subvention pour charge de service public.

Le principe de la mise en place doit effectivement être validé par les instances de l'établissement, c'est ce qui est prévu par le décret. Les instances pourraient décider de ne pas mettre en place, par contre il

n'y a pas de possibilité de modulation sur le montant. Il n'est donc pas possible d'aligner le dispositif sur ce qui est en vigueur pour les personnels de la FNSP.

Jeanne LAZARUS

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Si ce n'est pas le cas, on va peut-être passer au vote, rapidement. Madame GASMI, c'est à vous.

Les membres sont appelés nominativement.

Ismahane GASMI

Nous avons une unanimité.

Le Conseil de l'Institut émet un avis favorable à la mise en place du forfait mobilités durables » pour les personnels relevant de l'IEP de Paris à l'unanimité.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Arthur MOINET

Une petite question diverse qui n'appelle pas forcément une réponse immédiate, d'autant plus que j'ai vu que le directeur et Bénédicte DURAND ont dû quitter la réunion, à propos de l'aide sociale de l'Institution, et plus particulièrement de l'aide sociale à destination des élèves peut-être de la prépa concours, puisque j'ai été alerté par plusieurs étudiants de la prep ENA à Sciences Po que le complément de bourse, en fait, qui était attribué aux étudiants qui étaient boursiers à Sciences Po, qui bénéficiaient du coup d'un complément de bourse versé par l'école tout au long de leur scolarité, ne pouvaient plus en bénéficier une fois qu'ils étaient en prépa concours. Et ça me semblait particulièrement contradictoire avec l'objectif de favoriser l'inscription dans cette filière, qui nécessite beaucoup de sacrifices, et qui devrait s'inscrire dans une continuité scolaire avec le Master notamment pour bien démontrer que l'école encourage fortement les étudiants à continuer leur scolarité une année de plus pour réussir éventuellement un concours.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Je veux bien répondre, si vous le souhaitez, Madame la Présidente, sur ce sujet d'aide sociale. Simplement, effectivement ce n'est peut-être pas le moment de répondre de manière exhaustive, mais nous avons différentes aides pour les étudiants qui suivent une préparation aux concours administratifs, des aides qui sont très ouvertes et qui sont cumulatives avec la bourse du CROUS. Et préciser que par définition, la prépa concours ne permet pas une assiduité, qui n'ouvrirait pas jusqu'à présent l'accès à la bourse du CROUS, Sciences Po a bataillé il y a quelques années pour que les étudiants qui préparaient des concours administratifs soient éligibles aux bourses du CROUS, malgré cette situation de non-assiduité, qui est une condition pour la délivrance de la bourse du CROUS en scolarité, pendant le premier et le deuxième cycle, hors prépa. Et effectivement, nous faisons la promotion de toutes les aides publiques qui existent par ailleurs, pour permettre aux étudiants de la prépa d'avoir une aide supplémentaire.

Et puis, ce sujet est un sujet qui nous interpelle, mais pas de manière aussi massive que monsieur MOINET a l'air de le dire. Nous avons très peu de demandes de compléments, puisque les étudiants bénéficient des aides publiques, mais nous sommes toujours très attentifs au cas par cas dans ce cadre qui est, encore une fois, un cadre qui n'est pas aussi scolarisé que le premier et le deuxième cycle. Mais nous sommes à la disposition des étudiants, ils peuvent tout à fait contacter l'accueil administratif, notamment le service des bourses pour avoir un accompagnement si c'est nécessaire.

Côme AGOSTINI

Merci. Je voulais vous demander, une petite demande concernant mes camarades Libanaises et Libanais, au sujet du paiement de leurs frais de scolarité, puisque – bon, je ne vais pas vous faire l'exposé de la situation au Liban, mais c'est assez difficile en ce moment, et j'ai été alerté par plusieurs de mes

camarades, qui souvent se connaissent, et donc sont venus à plusieurs me voir, pour me dire que leur demande souvent avait été déboutée, et qu'ils se retrouvaient dans des situations très complexes. Je voulais savoir si on avait un regard peut-être général sur la situation pour ces familles et ces étudiants, et si une réflexion avait déjà été entamée pour leur apporter un secours – au-delà de ce qui peut se faire habituellement. Parce que souvent, c'est vrai que ce sont des familles qui peuvent subvenir aux besoins, et notamment aux frais de scolarité de leurs enfants, mais qui dans la situation connue aujourd'hui au Liban, se retrouvent en difficulté. Bon, voilà, je ne vais pas vous refaire un topo sur la paupérisation de la classe moyenne au Liban, mais on a un vrai sujet, là, qui me semble se faire jour. Je voulais savoir s'il y avait une réponse.

Et je voulais vous poser une deuxième question très rapide sur les mentions, parce qu'on me demande depuis la rentrée quand seront distribuées les mentions, notamment pour les premières années. C'est apparemment une demande qui m'est faite, au regard, je pense, du choix de troisième année, pour savoir où ils se situent. Donc, je voulais savoir si on avait un peu un visuel sur le calendrier à ce sujet.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Sur la question des étudiants libanais, bien entendu, Sciences Po est très attentif à la situation de ces familles, puisqu'elles sont invitées à faire part des difficultés, et le même service que j'ai cité tout à l'heure pour les bourses examine les situations au cas par cas. Il y a donc un regard bienveillant sur la situation des étudiants libanais. Vous savez qu'il existe par ailleurs des dispositifs d'accompagnement liés aux changements de situation, et c'est le cas de ces familles et nous faisons ce traitement très particulier.

Concernant les mentions pour le Collège Universitaire, pour la première année, l'exercice n'a pas encore été fait, parce qu'il y a eu à la fin du semestre, comme vous le savez, une neutralisation des mentions, et l'administration a été très claire sur le fait que ça ne viendrait pas jouer sur la sélection pour la troisième année. Donc, nous ferons ce travail pour que les étudiants soient rassurés, mais nous sommes aussi dans une – nous gardons le même cap qui a été indiqué à la fin du semestre. Ça a été aussi le cas pour nos étudiants diplômés, puisque nous avons, comme vous savez, neutralisé les notes du semestre de printemps. Donc, il semble que les étudiants soient très attachés aux mentions, et c'est aussi une découverte de cette année, donc nous allons pouvoir faire cette démarche de manière concertée avec les campus. Mais les étudiants ne seront – enfin, la décision qui a été prise par l'administration était de ne pas pénaliser les étudiants pour le choix de la troisième année, qui sera bien entendu toujours fonction des résultats, mais peut-être de manière un peu plus holistique que résumés à une mention.

Lina PIZZI

Ma question, je n'ai pas pu la poser en introduction, puisque je m'y suis prise un petit peu tard, donc je ne suis pas certaine que quelqu'un pourra me répondre – elle est peut-être un peu plus terre-à-terre que les questions précédentes. C'est simplement que nous avons remarqué au sein de NOVA, au sein de l'équipe que cette année, le pôle services aux étudiants avait supprimé son numéro de téléphone qui permettait aux étudiants de les joindre directement. Alors, en situation de fermeture du campus parisien entre autres, il est très compliqué de contacter le pôle services aux étudiants, qui inclut les bourses, les visas, et les logements. C'est-à-dire qu'il y a un formulaire de contact qui est proposé pour les étudiants, mais malheureusement, et on le comprend tout à fait en cette période de rentrée, le pôle services aux étudiants est relativement débordé, ce qui est tout à fait normal. Mais ces étudiants-là, qui déjà sont dans des situations souvent compliquées, actuellement se retrouvent en plus dans l'impossibilité de pouvoir en parler physiquement – et on sait très bien pour quelle raison, mais peut-être que dans le cadre de cette fermeture de campus, il serait judicieux de rétablir, peut-être temporairement, le numéro de téléphone pour les situations d'urgence. Et j'imagine que le pôle services aux étudiants abrite énormément de situations d'urgence, étant donné les sujets qu'il aborde. Voilà, donc ma question était un peu plus pratique...

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci pour votre question. Cette année est particulière, comme vous le savez, et le service – l'accueil, la direction, puisque c'est devenu une direction l'année dernière, qui s'appelle la direction de l'accueil et de l'accompagnement, a décidé de diversifier ses modes d'intervention pour toucher plus d'étudiants.

Il y a eu, comme vous avez dû le voir, deux évènements qui s'appellent « Meet the Services », qui ont eu lieu pendant les deux semaines de prérentrée, à disposition des étudiants, avec une grande disponibilité des équipes sociales. Le téléphone, effectivement, n'existe plus, mais ce n'est pas la première année, puisqu'on s'est aperçu que ce n'était pas un mode de communication adapté aux étudiants. En revanche, les mails, les webinars, et également des rencontres Facebook ont lieu, où les étudiants peuvent prendre des rendez-vous pour exposer leur situation. Donc, j'entends qu'il y a beaucoup de demandes cette année – et c'est normal, vu la situation – mais je n'entends pas qu'il y ait moins de présence de ces équipes qui, au contraire, ont cherché à diversifier les modes de communication. Donc, n'hésitez pas à renvoyer les étudiants sur le site de la direction de l'accueil et de l'accompagnement : il y a énormément d'informations, et énormément de modalités différentes sur Paris et sur les campus. Et nous avons cette année mis en place une équipe d'ambassadeurs, une équipe d'étudiants relais santé, qui étaient sur le terrain, sur tous les campus, y compris bien entendu le campus parisien juste avant la fermeture, et qui sont des relais importants pour faire remonter des situations difficiles. Et la fermeture amène d'autres situations, qu'on a connues lors du confinement au semestre précédent, qui sont des questions d'équipement, de connexion, d'étudiants qui n'ont pas les moyens ou qui n'ont pas eu le temps de s'installer, et là aussi les équipes de la direction de l'accueil et de l'accompagnement sont sur le terrain, et sont très actives et très disponibles, malgré effectivement cette ligne téléphonique – qui était unique, et qui n'était pas très, très usitée.

Lina PIZZI

Si je peux juste me permettre de répondre à madame DUBOIS-MONKACHI très rapidement, ça tombe bien qu'elle parle des étudiants relais santé ainsi que des ambassadeurs de rentrée, puisque j'ai effectué ces deux missions. J'ai effectué ces deux vacations – enfin, étudiant relais santé, ce n'est pas terminé. C'est pour ça que je me permettais d'intervenir à la fin de ce Conseil, parce que c'est justement une demande qui, au-delà de ma position d'élue, a été extrêmement évoquée par les étudiants dans le cadre de ma mission d'ambassadrice, et d'étudiante relais santé, mais par d'autres biais évidemment. C'est pour ça que je parlais d'une mesure exceptionnelle, en fait, parce que je suis consciente du fait, et on en a parlé avec l'équipe de la direction des services aux étudiants, de cette problématique en fait d'engorgement total des mails, et d'étudiants, particulièrement d'Exchange qui se retrouvent dans des situations à n'avoir personne à qui exposer leurs problématiques, puisque ce sont des problématiques croisées. Donc, les mails prennent des délais de réponse en ce moment d'environ trois semaines à un mois. Donc, c'est aussi pour ça que je me permettais d'intervenir.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Cela m'est difficile de répondre à la place de madame CABIDDU, qui dirige l'ensemble de ces services, mais je vais bien sûr me renseigner pour savoir s'il y a vraiment autant de délais de retour. Il me semble que les situations d'urgence sont traitées très rapidement.

Jeanne LAZARUS

Merci beaucoup. Merci de votre réponse, et de nous avoir signalé ces problèmes. Il est bien tard, et je vous félicite d'être encore là, toutes et tous, et je vous donne rendez-vous le 13 octobre pour la dernière séance du Conseil de cette mandature.

Jeanne LAZARUS lève la séance à 11 h 25.